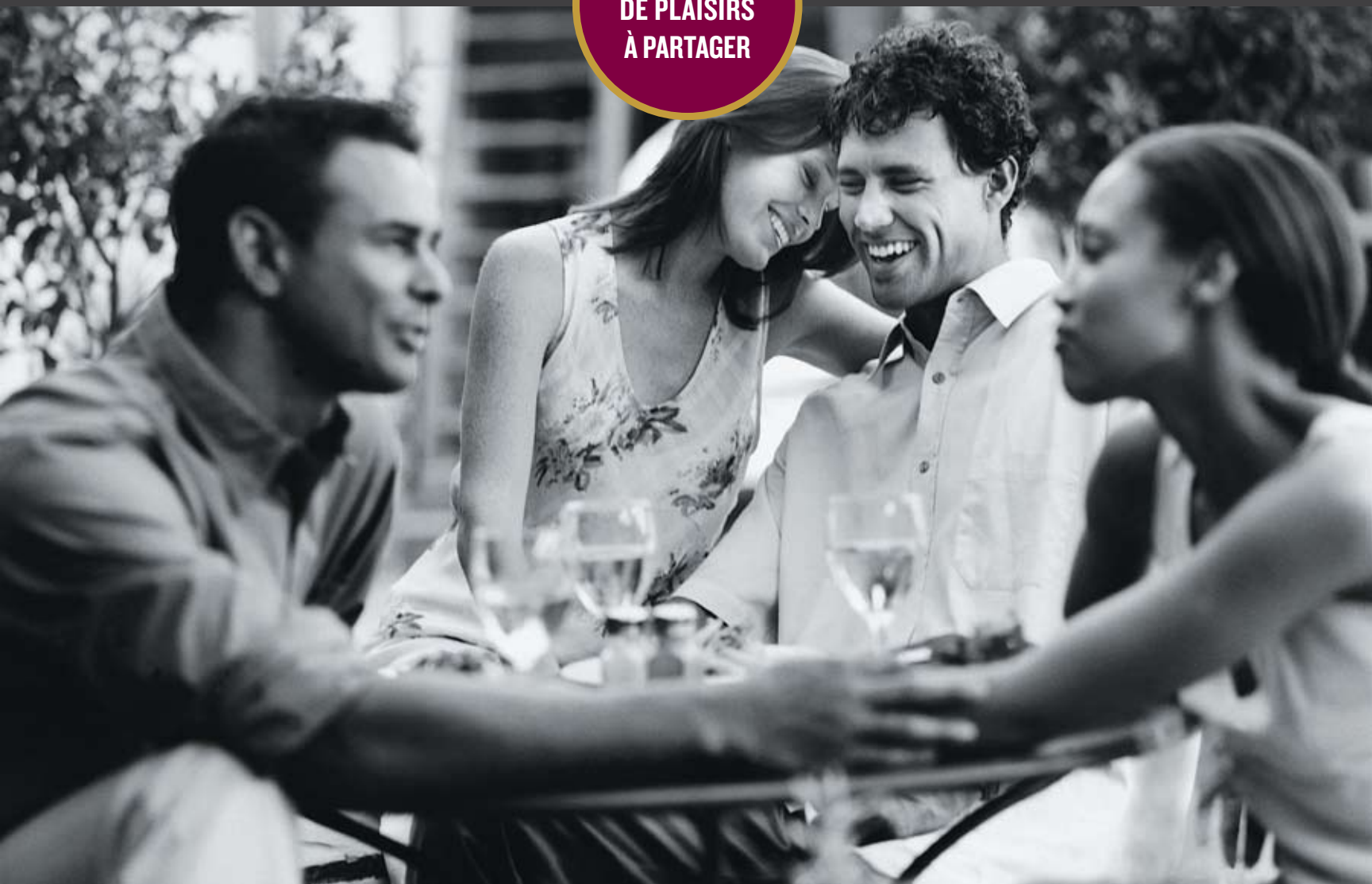




RAPPORT ANNUEL 2009

**UN MONDE
DE PLAISIRS
À PARTAGER**















Faits saillants	1
Message du président du conseil d'administration	2
Message du président et chef de la direction	4
Comité de direction	7
Revue des activités	8
Tendances	18
Reddition de comptes	26
Données commerciales	27
Revue financière	29
Rapport de la direction	37
Rapport des vérificateurs	38
États financiers consolidés	39
Information trimestrielle	58
Rétrospective des 10 derniers exercices	60
Gouvernance	66



Exercices terminés le dernier samedi du mois de mars
(en millions de dollars et en millions de litres pour les ventes en volume)

	2009	2008	Variation en %
Résultats d'exploitation			
Ventes nettes	2 419,1	2 293,9	5,5
Bénéfice brut ⁽¹⁾	1 275,9	1 239,1	3,0
Charges d'exploitation nettes ⁽¹⁾⁽²⁾	469,2	478,2	(1,9)
Bénéfice net	806,7	760,9	6,0
Situation financière			
Actif total	590,3	592,5	(0,4)
Immobilisations	209,6	214,4	(2,2)
Fonds de roulement net	(140,5)	(146,2)	3,9
Passif à long terme	24,3	25,1	(3,2)
Capitaux propres	44,8	43,1	3,9
Ventes nettes par réseaux de vente			
Succursales et centres spécialisés	2 142,2	2 029,5	5,6
Grossistes-épiciers	276,9	264,4	4,7
Total	2 419,1	2 293,9	5,5
Ventes nettes par catégories de produits			
Spiritueux	529,4	513,6	3,1
	19,6 L	19,4 L	1,0
Vins	1 801,2	1 700,4	5,9
	137,0 L	131,9 L	3,9
Bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées ⁽³⁾	88,5	79,9	10,8
	11,5 L	11,2 L	2,7
Total	2 419,1	2 293,9	5,5
	168,1 L	162,5 L	3,4
Autres données financières			
Revenus gouvernementaux tirés de l'exploitation	1 534,4	1 475,8	4,0
Ventes nettes aux brasseurs et aux distributeurs de bière ⁽⁴⁾	229,9	209,3	9,8

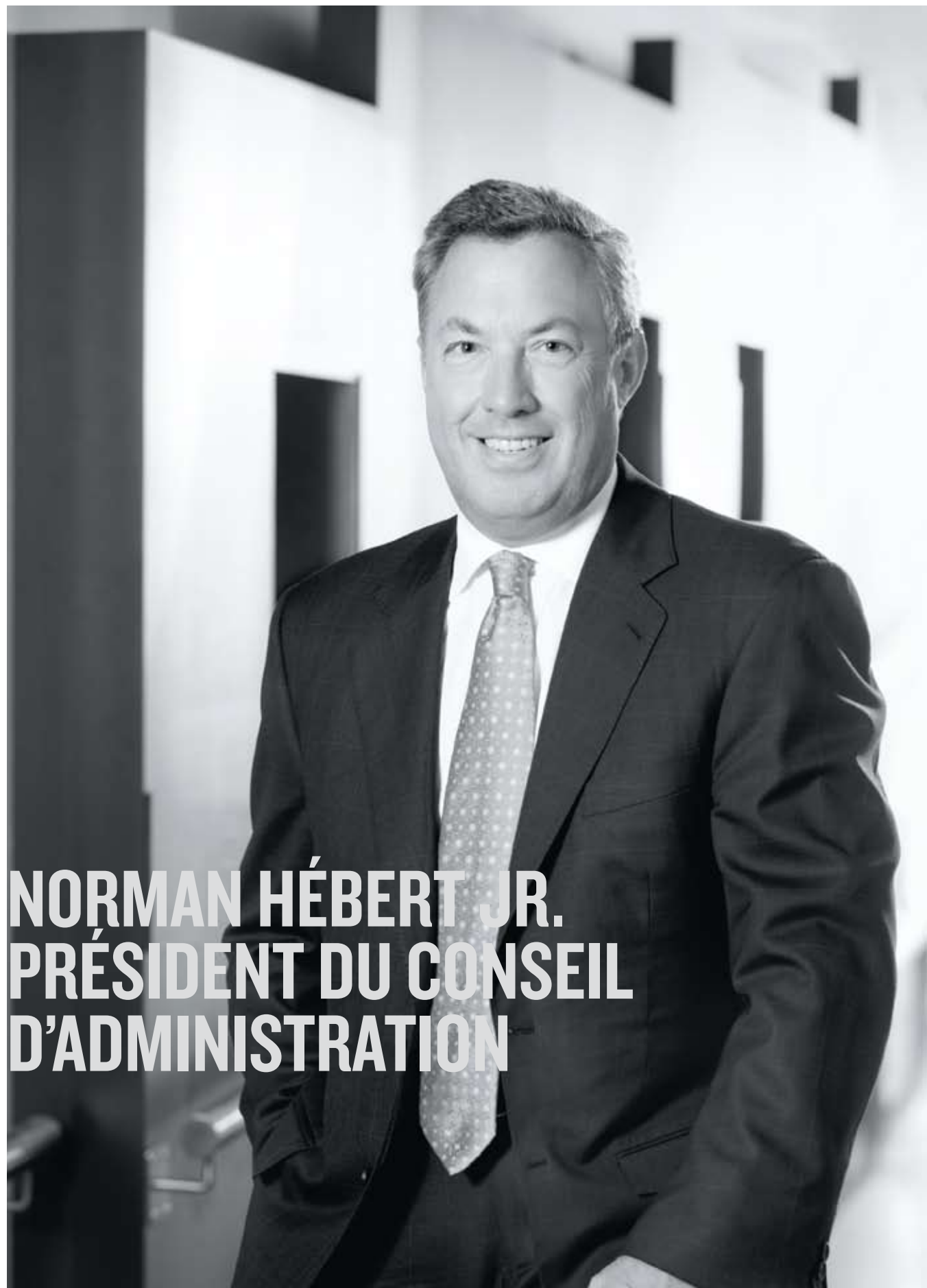
(1) En raison de l'adoption d'une nouvelle norme comptable sur les stocks, des frais directs de livraison d'un montant de 14,8 millions de dollars ont été déduits des charges d'exploitation et imputés au coût des produits vendus pour l'exercice 2008-2009.

(2) Après déduction des autres produits

(3) Couramment appelées *coolers* ou *cocktails*

(4) Ventes effectuées à titre d'intermédiaire, non comprises dans le chiffre d'affaires

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.



**NORMAN HÉBERT JR.
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

C'est avec un plaisir sans cesse renouvelé que nous constatons l'engouement des Québécois pour les produits de la SAQ et leur satisfaction à l'égard de ses services. La dernière année ne fait pas exception. Les résultats de vente et les indices de satisfaction de la clientèle y ont atteint des sommets inégalés.

Une nouvelle destination

L'année aura été marquée par l'aboutissement de la réalisation du Plan stratégique 2004-2009. Nous avons ainsi vu le résultat de plusieurs années d'efforts qui ont été déployés afin de rendre la SAQ encore plus efficace tant au point de vue commercial que du contrôle des coûts ou qu'à titre d'entreprise socialement responsable.

Ainsi, depuis 2004, la SAQ a vu ses ventes nettes augmenter de 32,1 % et son bénéfice net de 41,3 %. De plus, une réduction substantielle du pourcentage des frais d'exploitation par rapport aux ventes nettes a contribué de façon remarquable à la rentabilité de l'entreprise.

Sur le plan sociétal, la réalisation de ce Plan stratégique nous a permis, entre autres, de réviser notre Politique environnementale et d'adopter le Plan de développement durable de l'entreprise ainsi que sa structure de gouvernance. Dans ce même contexte, le conseil d'administration a également entériné l'augmentation graduelle du budget dédié aux dons et aux commandites sur une période de 5 ans afin d'atteindre l'objectif de 1 % du bénéfice net pour l'exercice financier 2013-2014.

Au cours de la dernière année, le conseil a participé au processus de réflexion menant à l'élaboration du Plan stratégique 2010-2012. Il a permis de mettre en lumière les divers enjeux stratégiques rencontrés par la Société en plus d'examiner ses défis organisationnels et l'évolution du marché. Ce Plan sera achevé et adopté par le conseil au cours de l'exercice 2009-2010.

Une structure organisationnelle optimisée

L'exercice financier 2008-2009 s'est déroulé en harmonie avec les nouvelles règles dictées par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*. C'est dans ce contexte que le conseil d'administration a mené le processus de recrutement et de sélection du président et chef de la direction, qui s'est conclu par la recommandation au gouvernement du Québec de la nomination de M. Philippe Duval en juin 2008.

Le conseil d'administration a aussi approuvé la nomination au poste stratégique de vice-président et chef de l'exploitation M. Alain Brunet. Relevant du président et chef de la direction, il a sous sa responsabilité les vice-présidences de la Logistique et distribution, de la Commercialisation et de l'Exploitation des réseaux de vente.

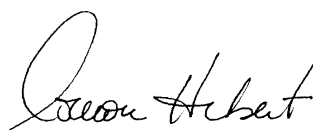
Constitué de 12 membres, le conseil s'est réuni assidûment afin de mener à bien la conduite des affaires de la SAQ. Les quatre comités du conseil, soit le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification, le comité des pratiques commerciales et le comité des ressources humaines, se sont aussi brillamment acquittés des mandats respectifs qui leur étaient confiés.

Au cours de l'année 2008, M^{me} Monique Leroux a quitté le conseil, interpellé par une tâche hautement stratégique pour le Québec, soit celle de diriger le Mouvement Desjardins. Je tiens à la remercier de sa contribution.

De belles perspectives

Les perspectives pour les prochaines années sont on ne peut plus réjouissantes. Pour y arriver, l'organisation fera de nouveau preuve d'innovation, de savoir-faire et de passion. Elle continuera à améliorer constamment l'expérience de ses clients en succursale, à rechercher l'atteinte des meilleurs standards, à confirmer sa réputation d'entreprise responsable et à explorer de nouvelles pistes de croissance.

Je tiens à remercier les administrateurs ainsi que tous les membres du comité de direction pour leur rigueur, leur dévouement et surtout leur grande richesse humaine et professionnelle.



Norman Hébert jr.

Président du conseil d'administration



La SAQ a réalisé en 2008-2009 des ventes nettes de 2,4 milliards de dollars et dégagé un bénéfice net de 806,7 millions de dollars. Ces résultats records représentent une croissance des ventes de 5,5 % et une augmentation de 6 % du bénéfice net par rapport à l'exercice précédent.

Faire plaisir et faire découvrir

À la SAQ, nous ne tenons rien pour acquis, surtout pas nos clients. Nous nous sommes donné un mandat clair : faire plaisir et faire découvrir. Nous sommes des détaillants, en compétition avec tous les réseaux de vente au détail qui veulent s'approprier une part des budgets de consommation.

Il y a quelques années, la SAQ avait clairement indiqué qu'elle voulait être un des meilleurs détaillants au Québec. Nous avons pris les moyens, encore cette année, pour réaliser cet objectif et les plus récents sondages de satisfaction effectués auprès de notre clientèle démontrent qu'elle remarque et apprécie nos efforts.

À tous égards, l'exercice 2008-2009 aura été marqué par une gestion rigoureuse et des relations harmonieuses. Nous aimons croire que ces deux assises ont largement contribué à l'atteinte de résultats exceptionnels malgré les perspectives de ralentissement des ventes dans le secteur du commerce de détail.

Au cours de l'année, ce sont quelque 1 500 nouveaux produits qui ont été introduits dans nos diverses bannières, ce qui en a fait la gamme de produits la plus variée jamais vue à la SAQ. Les délais de reconduction des produits de spécialité, prisés par notre clientèle de passionnés et de connaisseurs, ont été réduits de six à quatre mois. Un tour de force si l'on considère que la sélection de ces produits exige un travail de dentelle en matière d'approvisionnement et une logistique de haute voltige.

La SAQ entend faire vivre à sa clientèle une expérience d'achat toujours plus enrichissante. Elle a poursuivi l'implantation de son nouveau concept de succursale, qui vise à lui offrir une atmosphère conviviale, à l'aider à faire des choix éclairés et à favoriser la découverte. Au terme de l'exercice financier 2008-2009, ce concept a été introduit dans 33 succursales.

Dans le but d'accroître encore davantage la satisfaction des consommateurs, la Société a continué d'améliorer le programme Service-conseil, notamment par la certification de 96 succursales dont 14 ont obtenu la distinction de niveau or. Cette certification vise à assurer la pérennité des meilleures pratiques en matière de service-conseil.

La SAQ évolue aujourd'hui dans un climat harmonieux avec ses partenaires de l'industrie. La collaboration avec nos agents et fournisseurs nous tient à cœur et nous y consacrons beaucoup d'énergie. Révision conjointe de nos politiques commerciales, séminaire de formation sur la coopération, suivis avec les membres dirigeants des associations d'agents et rencontres stratégiques, voilà quelques exemples d'un partenariat qui donne des résultats plus que positifs.

Développement durable : aller encore plus loin

La SAQ vise à se démarquer comme l'un des meilleurs détaillants du Québec en matière de développement durable. Déposé à l'automne 2008, le Plan de développement durable de la SAQ allie ambition et réalisme. Il présente 19 actions et des solutions concrètes, mais laisse également la porte ouverte à l'innovation et à la créativité qui sont l'empreinte de tous les secteurs de l'entreprise. Ce Plan représente pour la SAQ et l'ensemble de ses employés une belle occasion d'aller encore plus loin.

En janvier 2009, la SAQ a ainsi parachevé son processus de retrait des sacs à usage unique. Non seulement cette initiative a-t-elle permis de réduire de 80 millions par année le nombre de sacs en circulation, soit 4 % de l'ensemble des sacs à usage unique au Québec, mais la SAQ a ainsi provoqué un vaste mouvement dans l'industrie du commerce de détail.

Mobilisés par ce geste concret en matière d'environnement, les employés s'en sont faits les ambassadeurs auprès de la population et les Québécois ont accueilli le retrait des sacs de façon très favorable. Un récent sondage nous a d'ailleurs démontré que 88 % d'entre eux se sont dits en accord avec l'initiative de la SAQ.

Parce que les Québécois sont d'abord des passionnés

Le plaisir est dans la découverte, certainement pas dans l'abus. Les consommateurs québécois le savent et leur modèle de consommation le prouve. D'ailleurs, leur consommation globale d'alcool pur *per capita* demeure sous la moyenne canadienne. Nous pouvons donc affirmer que le modèle de consommation d'alcool des Québécois demeure toujours parmi les plus sains au monde.

Soucieuse d'être sans reproche à cet égard, la SAQ a lancé une nouvelle campagne de sensibilisation qui vise à promouvoir des ventes responsables. Elle a, entre autres, élaboré un processus rigoureux de contrôle interne, révisé son Programme de formation des employés et revu ses outils de travail en plus de faire appel à un service de clients-mystères.

Un engagement soutenu de toutes nos équipes

Le fait d'avoir atteint des résultats de vente exceptionnels nous rend fiers comme commerçants mais, comme gestionnaires, nous avons un autre motif de fierté, soit la réduction progressive de nos frais d'exploitation.

Pour ce faire, nous avons entrepris un examen approfondi de nos processus et de nos manières de faire et cela se reflète fort avantageusement sur les frais d'exploitation. Nous avons revu nos processus d'approvisionnement et de distribution, ainsi que la gestion des stocks, des ressources humaines et du service à la clientèle.

Au cours des cinq dernières années, cette réduction du pourcentage des frais d'exploitation par rapport à nos ventes nettes a contribué de façon marquée à l'amélioration de la rentabilité de l'entreprise. Le ratio des frais d'exploitation sur les ventes nettes représentait 24,4 % il y 5 ans. Il se situe actuellement à 19,4 %.

Signe que cette gestion rigoureuse n'a pas affecté notre service à la clientèle, nos parts de marché dans le commerce de détail ont connu une progression constante au cours des cinq dernières années.

Un avant-goût

L'exercice 2008-2009 aura été marqué par la conclusion de la mise en œuvre de notre Plan stratégique 2004-2009. À tous points de vue, la SAQ aura ainsi atteint et même dépassé les cibles établies.

Dans le Plan stratégique que nous sommes à préparer pour l'horizon 2010-2012, nous voulons aller encore plus loin et construire sur l'expertise que nous avons développée. Ce Plan fera de la SAQ une entreprise plus agile, capable de bouger rapidement, de saisir les occasions et d'être toujours en lien harmonieux avec ses clients et ses partenaires. Avec l'appui de son conseil d'administration, de son équipe de direction et de l'ensemble de ses employés, la SAQ aura de l'ambition, fera preuve d'innovation et sera un chef de file reconnu dans le marché des vins et spiritueux partout dans le monde.

En terminant, je désire remercier particulièrement les membres du conseil d'administration de la SAQ pour leur confiance et leur dévouement. Je souhaite également offrir mes plus sincères remerciements et mes félicitations aux membres du comité de direction et à tous les employés de la SAQ, qui font preuve, jour après jour, de détermination, d'engagement et surtout de passion. Les résultats de l'année 2008-2009 leur sont entièrement attribuables et ils peuvent en être fiers.



Philippe Duval
Président et chef de la direction



COMITÉ DE DIRECTION

De gauche à droite :

Daniel Simard, Vice-président à la commercialisation; **Suzanne Paquin**, Secrétaire générale et vice-présidente aux services juridiques; **Luc Vachon**, Vice-président à la logistique et à la distribution; **Madeleine Gagnon**, Vice-présidente aux ressources humaines; **Alain Brunet**, Vice-président et chef de l'exploitation; **Richard Genest**, Vice-président et chef de la direction financière; **Catherine Dagenais**, Vice-présidente à l'exploitation des réseaux de vente; **Philippe Duval**, Président et chef de la direction; **Alain Bolduc**, Vice-président aux affaires publiques et aux communications, adjoint au président; **Benoît Durand**, Vice-président aux ressources informationnelles.

LE PLAISIR DE DÉCOUVRIR



À la SAQ, les notions de plaisir et de découverte sous-tendent la vision et les actions de l'entreprise. Ainsi, la variété, la qualité et la disponibilité des produits dans les 414 succursales sont des préoccupations de premier ordre, voire des engagements clairement affirmés de la Société envers ses clientèles. Continuellement à l'affût de ce qui se fait de meilleur dans l'industrie des boissons alcooliques à travers le monde, la SAQ a commercialisé un total de plus de 11 700 vins, bières, spiritueux et alcools fins en provenance de quelque 60 pays au cours de l'exercice financier 2008-2009. Choisis avec la plus grande minutie, ces produits ont été rigoureusement analysés afin que leur qualité réponde aux exigences sans cesse plus élevées et au goût toujours plus développé des Québécois.

Au cours du dernier exercice financier, les amateurs de vin ont pu apprécier le renouvellement de la gamme de produits. Concrètement, ce sont 900 nouveaux produits courants et de spécialité ainsi que 650 produits Signature qui ont été rendus disponibles sur les tablettes du réseau des succursales. Fait intéressant : le délai de reconduction des produits de spécialité a été réduit de six à quatre mois en conservant les mêmes normes de qualité pour l'analyse en laboratoire!

Qui dit nouveautés dit activités promotionnelles. Conséquemment, la SAQ a mené plusieurs promotions qui ont été couronnées de succès. *La Foire aux vins français* et *Aubaines des fêtes* ont d'ailleurs permis d'établir de nouveaux records de ventes.

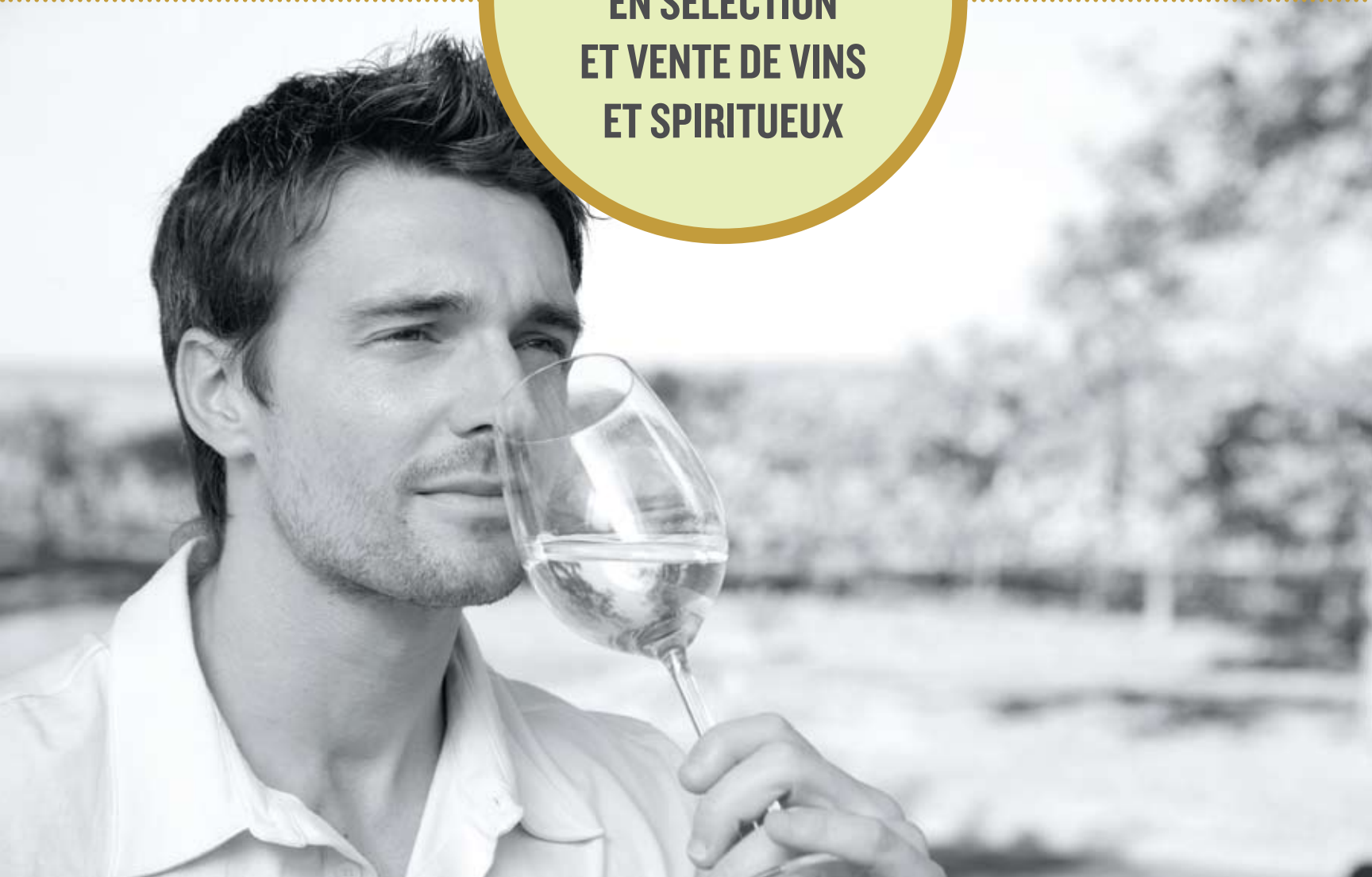
La SAQ a profité du mois de juillet pour lancer son tout nouveau magazine en ligne *espacecocktail.com* dédié à ses clientèles de jeunes branchés, de conviviaux et de découvreurs. Référence ultime pour l'amateur de cocktails, ce site Internet présente des recettes faciles à préparer à la maison, les incontournables d'un bar à domicile, ainsi qu'une section *Art de vivre* mettant de l'avant des thématiques de réception.

En vue d'offrir une expérience d'achat toujours plus agréable et mieux adaptée à sa clientèle, la SAQ a revu ses règles pour la disposition des produits en magasin. Il est maintenant beaucoup plus simple pour chacune des succursales de faire ressortir les produits qu'affectionnent particulièrement ses clients et d'ajuster ainsi l'offre à la demande locale.

Les consommateurs ont également vu apparaître en succursale les catégories *Agrobiologiques*, *Écopratiques*, *Cidres du Québec* et *Afrique du Sud*. Ces panonceaux permettent maintenant aux amateurs de repérer ces nouvelles gammes de produits courants dans leur succursale préférée.



**LA SAQ,
UN LEADER MONDIAL
EN SÉLECTION
ET VENTE DE VINS
ET SPIRITUEUX**



LE PLAISIR DE SE SURPASSER



La Société des alcools du Québec a pour mandat de faire le commerce des boissons alcooliques et pour mission de bien servir la population de toutes les régions du Québec en offrant un vaste choix de produits de qualité. C'est avec transparence, efficacité et ouverture qu'elle s'applique à satisfaire et même devancer les attentes de son actionnaire principal et de ses clientèles dans l'ensemble de ses secteurs d'activité.

Afin de répondre à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et de mettre en place les meilleures pratiques d'éthique et de gouvernance, la SAQ s'est dotée d'un Code d'éthique à l'intention de ses employés. Conçu en collaboration avec tous les secteurs de l'entreprise et entré en vigueur le 1^{er} décembre 2008, ce Code est un guide de référence incontournable qui permet aux employés d'agir en harmonie avec les bonnes pratiques d'affaires promues par la SAQ.

C'est également dans une optique de saine gestion que la SAQ a élaboré son premier Plan de continuité des affaires. Avec plus de 400 succursales à son actif, quelque 7 000 personnes à son emploi et plusieurs milliers de fournisseurs à son service, la Société se devait d'assurer la continuité de ses fonctions d'affaires en cas de force majeure. Élaboré en quatre phases, ce Plan touche la continuité des affaires, la gestion de crise, la réponse d'urgence, ainsi que la relève informatique.

Toujours désireuse de bonifier ses performances et son savoir-faire, la SAQ a effectué un balisage quantitatif et qualitatif des meilleures pratiques en matière de commercialisation. L'exercice a également été effectué pour la gestion de la qualité et son laboratoire.

À la base du succès de la SAQ, les employés occupent une place de choix dans les considérations de l'entreprise. Souhaitant conserver ses talents au sein de son équipe, la SAQ valorise la formation, l'implication et la motivation de ses ressources. Ainsi, en 2008, 97 employés de l'entreprise ont été recrutés pour participer au Programme de relève à la direction de succursale. Fort du succès de l'édition précédente, ce Programme a été relancé pour répondre aux besoins spécifiques de 30 succursales. Près de 300 candidatures ont été reçues et, de ce nombre, 31 ont été retenues à la suite d'entrevues.

Pour souligner la performance de ses employés, la SAQ a tenu la deuxième édition de l'activité de reconnaissance *Millésime*. Ce sont 71 employés qui ont été récompensés à l'occasion d'une cérémonie officielle pour la qualité de leur engagement envers l'entreprise ainsi que pour l'excellence de leurs réalisations.

Dans un même ordre d'idées, la SAQ et le Syndicat du personnel technique et professionnel ont renouvelé pour cinq ans le contrat de travail de ce groupe d'employés. Adoptée à 97,5 %, cette entente répond favorablement aux exigences de la SAQ ainsi qu'aux demandes des employés : un contrat de travail équitable pour tous!

C'est également sous le signe du partenariat que la société d'État transige avec ses agents et fournisseurs. Profondément engagée à établir des relations de confiance et de communication bidirectionnelle, la SAQ implique davantage ses partenaires d'affaires afin de favoriser les décisions éclairées. Elle a d'ailleurs révisé ses politiques commerciales de façon conjointe, mis sur pied des formations sur la coopération dans les partenariats, effectué des suivis avec la direction des diverses associations d'agents, en plus de multiplier les rencontres stratégiques de ses hauts dirigeants avec les partenaires. Ces actions ont été plus que payantes pour la SAQ : 73 % des partenaires se sont dits satisfaits des relations qu'ils entretiennent avec la SAQ, une amélioration de 11 points par rapport à l'année précédente!



DÉCOUVREZ
VOTRE PROFIL
DE GOÛT

EN 2008-2009,
71 EMPLOYÉS ONT REÇU
LE PRIX *MILLÉSIME*.

LE PLAISIR DE RÉUSSIR

Faire le commerce des boissons alcooliques est une chose. Le faire de façon à augmenter les profits tout en prônant la consommation responsable en est une autre. Guidée et motivée par son devoir de performance et sa responsabilité sociétale, la SAQ est passée maître dans l'art de commercialiser ses produits dans le respect des principes de saine consommation !

Cette affirmation est bien illustrée par les achats effectués par les consommateurs québécois. Effectivement, il est intéressant de constater qu'il s'est vendu pour 1,8 milliard de dollars de vin, une augmentation de 5,9 % par rapport à l'exercice financier 2007-2008. Toutefois, le nombre de litres vendus a, quant à lui, augmenté de 3,9 %. On peut donc en conclure que les Québécois choisissent de boire des produits de plus haute gamme plutôt que d'en boire plus.

En matière de finances, depuis plusieurs années maintenant, la SAQ enregistre un chiffre d'affaires toujours plus élevé. Encore en 2008-2009, elle affiche des ventes nettes de plus de 2,4 milliards de dollars, une hausse de plus de 125 millions de dollars ou 5,5 % par rapport au résultat de l'an dernier. Elle dégage ainsi un bénéfice net de 806,7 millions de dollars – une progression de 6 % – dont la quasi-totalité, soit 806 millions de dollars, est directement versée en dividende au gouvernement du Québec. Au total, la SAQ verse à ce dernier des revenus de l'ordre de 1,197 milliard de dollars. Lorsqu'on ajoute les sommes versées au gouvernement du Canada, c'est 1,534 milliard de dollars qui ont été générés en revenus gouvernementaux tirés de l'exploitation de la société d'État : une augmentation de 4 % par rapport à l'exercice financier 2007-2008.

En 2008-2009, la révision complète des activités d'approvisionnement a été amorcée dans le but de faciliter le processus et de le rendre plus performant. Les bénéfices de cet exercice se font déjà sentir : un taux de service aux succursales de 96,5 % et une amélioration de la rotation moyenne des stocks de 6,4 % ont couronné l'année financière.

Toujours dans une optique de performance, il y a eu une augmentation de la fréquence des livraisons de 2 % dans les succursales de l'ensemble du réseau. De plus, les livraisons effectuées en heures de fort achalandage les vendredis sont passées de 60 % en 2007-2008 à 5 % en 2008-2009, une amélioration branchée sur la réalité des succursales. Par ailleurs, les succursales jouissent maintenant d'un délai de livraison amélioré. Ce sont 73 % des livraisons qui sont effectuées en moins de 48 heures à Montréal, comparativement à 12 % en 2006-2007. Le délai de livraison dans les 72 heures est quant à lui passé de 28 % à 77 % en 2 ans dans les succursales de la Capitale-Nationale! Une réalisation dont la SAQ n'est pas peu fière!

L'année aura également été marquée par le réaménagement des quais de réception et l'ajout de portes au Centre de distribution de Montréal. Cette restructuration, combinée à plusieurs autres initiatives des différents services liés à l'exploitation, a permis à l'entreprise d'augmenter sa capacité de réception de caisses de 30 %. De plus, l'entreprise a enregistré une amélioration de sa performance du nombre de caisses/heure de plus de 5 % comparativement à l'an dernier!





**UNE ANNÉE MARQUÉE
PAR LA RÉVISION
COMPLÈTE DES ACTIVITÉS
D'APPROVISIONNEMENT**



LE PLAISIR DE BIEN SERVIR

Si le plaisir des boissons alcooliques passe par la dégustation, la SAQ reste convaincue que l'information nourrit l'esprit et stimule la découverte. Dans cette optique, la Société a tout mis en œuvre pour bonifier ses pratiques, rendre accessible l'information sur ses produits et offrir un service à la clientèle hors pair.

Au cours de la dernière année, pour permettre à ses clientèles de reconnaître leurs préférences et leur faciliter les meilleurs accords vins et mets, la SAQ a poursuivi l'implantation de son nouveau concept de succursale. Ces environnements mettent en valeur huit pastilles de couleurs différentes qui représentent chacune un profil de goût. Elles sont associées aux vins courants de la SAQ. Au 28 mars 2009, ce concept innovateur et éducatif avait été intégré dans 33 succursales.



Pour être en mesure de toujours mieux conseiller ses clientèles et de leur offrir une expérience d'achat des plus agréables, la SAQ a poursuivi son Programme de formation Service-conseil dans l'ensemble de son réseau. Toutes les équipes de succursale sont maintenant en mesure d'appliquer les principaux éléments du Programme : l'accueil, l'approche, l'accompagnement et l'au revoir. Afin de perpétuer les bonnes pratiques et d'offrir un service à la clientèle de qualité, un processus de certification a été instauré. Au cours de l'exercice financier 2008-2009, 127 succursales ont été certifiées à travers le Québec, dont 20 ont atteint le niveau or.

Soucieuse d'appuyer les efforts de ses producteurs locaux, la Société des alcools du Québec a réaménagé, au mois de juin 2008, la succursale Signature du Château Frontenac en succursale Terroirs d'ici. Quelque 700 produits y sont maintenant offerts, dont 280 produits québécois tels que vins, hydromels, cidres et autres alcools fins. Les touristes provenant des quatre coins du monde ainsi que la clientèle régulière du Vieux-Québec peuvent maintenant trouver sous un même toit un vaste éventail de produits québécois. Il s'agit de la deuxième succursale Terroirs d'ici, la première étant celle du marché Atwater à Montréal.

À l'écoute de ses clientèles et profondément désireuse d'offrir un service inégalé, la SAQ est ouverte aux commentaires et offre un service personnalisé. Son Service à la clientèle a d'ailleurs répondu à plus de 56 000 demandes d'information et commentaires, une augmentation de 11 % par rapport à l'année précédente. Les sujets qui ont généré le plus gros volume d'appels et de courriels sont le retrait des sacs à usage unique ainsi que les différents concours lancés par l'entreprise.

Par ailleurs, selon un sondage effectué en février 2009 par la firme Ipsos, 97 % de la clientèle de la SAQ se dit assez ou très satisfaite des services qu'elle reçoit de la société d'État. Cette belle performance est constante depuis cinq ans.



LE PLAISIR DE PARTAGER



Partager : voilà un mot qui a une valeur inestimable pour la SAQ. C'est avec plaisir qu'elle s'applique à le mettre en pratique jour après jour. Non seulement s'investit-elle dans la communauté, mais elle s'emploie également à partager ses valeurs, ses convictions, sa vision et sa passion.

Sensible au développement durable, la SAQ a été l'un des premiers organismes publics à dévoiler son Plan d'action en la matière. Sept objectifs organisationnels ont été déterminés et déclinés en 19 actions que la société d'État applique de façon rigoureuse dans ses différentes sphères d'activité. Son but ultime? Se démarquer comme l'un des meilleurs détaillants du Québec en matière de développement durable!

Pour favoriser l'intégration des objectifs de développement durable à ses activités et garantir la pérennité de la démarche, la Société a élaboré une structure de gouvernance. Cette dernière encadre la gestion stratégique du développement durable dans toutes les sphères de l'entreprise et le suivi de la performance.

Axée sur les actions concrètes et les résultats, la SAQ a complété, le 1^{er} janvier dernier, son retrait des sacs à usage unique, entamé en février 2006. Après avoir mené une campagne de sensibilisation auprès de ses clients et orchestré une période de transition, elle a procédé au retrait définitif de ses sacs à usage unique en succursale. La totalité des montants déboursés par les clients pour les sacs de plastique et de papier a permis d'amasser, au cours de cette période, quelque 200 000 \$ à être versés à la Maison du développement durable parrainée par Équiterre ainsi qu'au Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec. De plus, la SAQ a pu, grâce à une contribution de 0,50 \$ par sac réutilisable vendu, verser une somme de 500 000 \$ au Fonds pour la biodiversité et les habitats de la Fondation de la faune. Aussi, rappelons que par son processus de retrait des sacs à usage unique, qui a par ailleurs été très bien accueilli par ses clientèles et ses employés, la SAQ permettra de réduire de plus de 80 millions par année le nombre de sacs en circulation, soit 4 % de l'ensemble des sacs à usage unique au Québec.

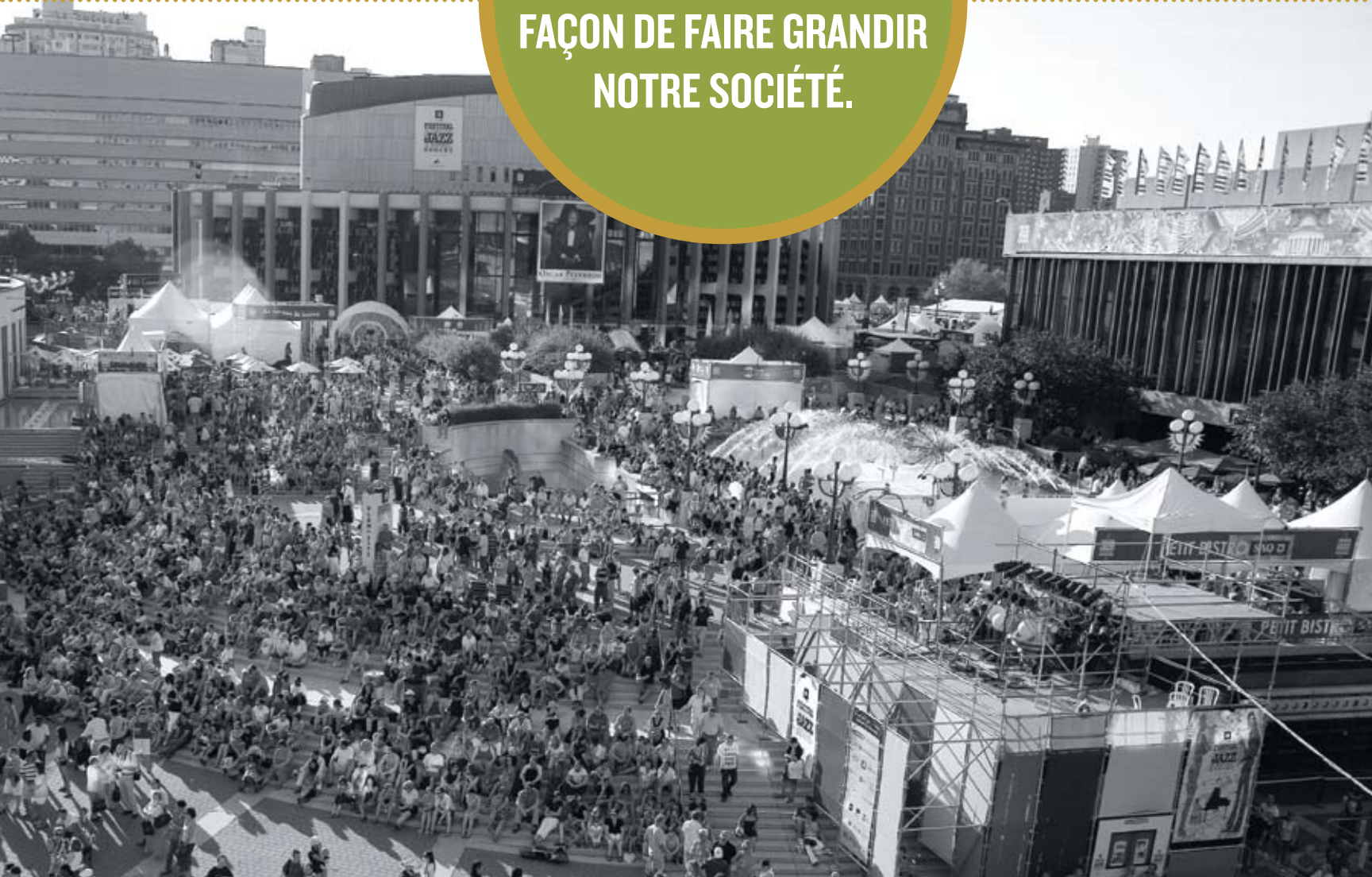
La SAQ est aussi engagée dans le soutien des communautés. Elle contribue à quelque 500 festivals, événements et organismes caritatifs à travers le Québec. Au cours du dernier exercice financier, c'est une somme totale de 6 millions de dollars qui a été distribuée par le biais de son Programme de dons et de commandites.

Par ailleurs, consciente que l'abus d'alcool peut être une cause de danger et entraîner des conséquences néfastes sur la société québécoise, la SAQ favorise des habitudes de consommation responsable. Elle a ainsi perçu et versé une somme globale de 2,6 millions de dollars à Educ'Alcool, organisme qui élabore et met sur pied des programmes de prévention, d'éducation et d'information pour aider jeunes et adultes à prendre des décisions responsables et éclairées face à la consommation d'alcool.

Dans un même ordre d'idées, la SAQ a lancé une nouvelle campagne de sensibilisation qui vise à promouvoir son éthique de vente : *18 +, c'est la loi tout le temps*. Afin de s'assurer que cette règle fondamentale soit respectée en tout temps par l'ensemble de ses employés, la Société a élaboré un processus de contrôle interne, révisé son Programme de formation des employés, formé un comité paritaire et revu ses outils de travail, en plus de faire appel à un service de clients-mystères pour évaluer la performance de ses succursales dans l'application de son éthique de vente.



**PARTAGER : C'EST
ENCORE LA MEILLEURE
FAÇON DE FAIRE GRANDIR
NOTRE SOCIÉTÉ.**



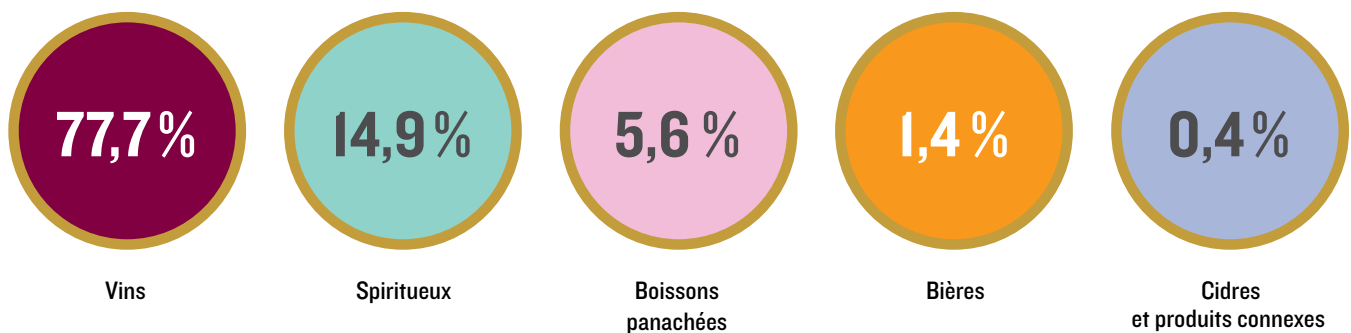
TENDANCES

**QUE BOIVENT LES QUÉBÉCOIS ?
EN QUELLE QUANTITÉ ?
À QUEL PRIX ?**

Année après année, la SAQ suit leur consommation,
scrute leur comportement et en dévoile
les éléments marquants.



Ventes en litres par catégories de produits
(succursales et centres spécialisés)



QUAND J'AIME UNE FOIS, J'AIME POUR TOUJOURS

Fidèles à leurs péchés mignons, les Québécois préfèrent encore et toujours le vin à tout autre produit vendu dans les succursales de la SAQ. Alors que la consommation de boissons alcooliques en litres des Québécois a crû d'une moyenne de 6,9 % en 5 ans, celle du vin a progressé de 8,2 % pour atteindre près de 78 % des parts de marché cette année. Quant aux spiritueux, aux boissons panachées, aux bières et aux autres produits, ils représentent respectivement 14,9 %, 5,6 %, 1,4 % et 0,4 % des ventes.

Même son de cloche quant à la couleur de ces dits vins. N'ayant sensiblement pas bougé depuis maintenant 5 ans, les vins tranquilles rouges représentent 73 % des ventes et les vins blancs 23 %, alors que les vins rosés conservent les 4 % restants. Décidément, les Québécois sont d'une fidélité irréprochable !

LE GOÛT DES PRODUITS DE CHEZ NOUS

Il est révolu le temps où les produits d'ici étaient « accessoires » sur les tablettes des succursales de la SAQ. Depuis quelques années, les Québécois cultivent une passion pour les produits de chez nous et en sont de plus en plus friands. Et pour cause ! Les artisans québécois offrent une belle variété de boissons alcooliques de grande qualité !

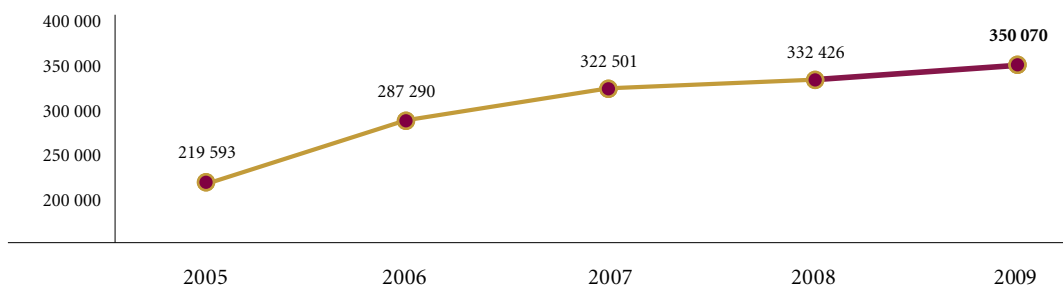
Les produits d'ici jouissent dorénavant d'une notoriété grandissante, et ce, même à l'extérieur de nos frontières. En effet, dans le cadre de concours

internationaux de renom, les cidres de glace ont notamment fait sensation et raflé plusieurs médailles d'or et d'argent. L'engouement pour ces produits est palpable ! Ils ont d'ailleurs connu une croissance annuelle moyenne de 12,4 % au cours des 5 dernières années. Une croissance plus qu'appréciable si l'on considère que l'ensemble des produits commercialisés par la SAQ a enregistré une hausse de 6,9 % pour cette même période. Parions que ce vif intérêt pour les produits québécois ne fera qu'augmenter avec l'introduction en succursale d'une catégorie *Cidres du Québec*.

Évolution des ventes des produits des terroirs québécois

Ventes en litres

(succursales et centres spécialisés)



LES QUÉBÉCOIS DEVIENNENT DE FINS CONNAISSEURS

Ils aiment le vin, l'appriivoisent et apprennent à découvrir ses différentes odeurs et saveurs. Plus ils le connaissent, plus ils l'apprécient, plus ils migrent vers une consommation de gamme supérieure. Ainsi, cette année, le prix moyen⁽¹⁾ d'une bouteille de 750 ml achetée dans le réseau des succursales de la SAQ était de 13,87 \$.

Les Québécois découvrent de plus en plus les produits de spécialité, qui apportent une grande diversité à leurs achats. En effet, depuis 5 ans, cette catégorie a connu une croissance remarquable de 12,3 %. Les produits courants, quant à eux, enregistrent une croissance non négligeable de 9,6 % sur 5 ans.

(1) Au prix régulier, vins tranquilles

LES QUÉBÉCOIS OSENT LA DÉCOUVERTE

Bien que fidèles à leurs habitudes, les Québécois osent volontiers découvrir des vins d'origines différentes. Même si les vins tranquilles de la France et de l'Italie occupent toujours les premières places pour ce qui est de la quantité consommée (54 %), ce sont désormais d'autres pays qui contribuent davantage à la croissance des ventes.

En effet, si l'on compare à l'exercice 2007-2008, c'est l'Afrique du Sud qui enregistre la plus forte hausse de ventes en litres, avec une augmentation de 36,4 %. Le Portugal, la Nouvelle-Zélande, le Chili et les États-Unis ne sont pas en reste avec des augmentations respectives de 22,3 %, 19,8 %, 17,8 % et 16,9 % des ventes.

Par ailleurs, bien qu'elle soit encore marginale en volume, il est intéressant de constater la progression des ventes de vins en provenance de la Roumanie. En effet, leur taux de croissance annuel moyen au cours des 5 dernières années se chiffre à 15,6 %, une statistique qui démontre bien le goût de la découverte des Québécois et leur ouverture sur le monde.

Ventes en milliers de litres par pays d'origine des vins tranquilles

(succursales et centres spécialisés)

Exercice financier	2005	2006	2007	2008	2009	2009 vs 2008
France	25 992	28 720	31 191	30 436	30 204	(0,8) %
Italie	16 039	18 044	20 148	21 259	22 127	4,1 %
Argentine	3 157	4 271	5 955	7 675	8 508	10,9 %
Espagne	5 366	6 613	7 593	7 618	7 773	2,0 %
États-Unis	2 999	4 019	4 907	5 877	6 872	16,9 %
Australie	3 470	4 690	5 066	5 706	5 738	0,6 %
Canada	6 198	6 121	5 827	5 076	4 729	(6,8) %
Chili	2 375	2 657	2 605	2 751	3 242	17,8 %
Portugal	1 053	1 486	1 703	2 248	2 749	22,3 %
Afrique du Sud	315	508	977	1 618	2 207	36,4 %
Nouvelle-Zélande	25	176	360	550	659	19,8 %
Allemagne	488	592	591	568	575	1,2 %
Japon	230	260	272	259	254	(1,9) %
Roumanie	126	157	231	213	226	6,1 %
Grèce	180	167	175	237	220	(7,2) %
Bulgarie	161	180	143	178	140	(2,1) %
Autres	601	291	629	572	535	(6,5) %
Total	68 775	78 952	88 373	92 841	96 758	4,2 %

LES QUÉBÉCOIS : QUE CONSOMMENT-ILS ?

Selon les dernières données de Statistique Canada, les Québécois consomment annuellement quelque 20 litres de vin, une augmentation de 7,5 % par rapport aux données antérieures datant de 2006. Leur consommation de bière et de spiritueux reste, quant à elle, des plus stables. Effectivement, la vente de bière en litres a augmenté de 0,2 %, se chiffrant à 94 litres par personne, alors que celle en spiritueux n'a pas bougé, restant à 4 litres par personne. Ces données démontrent que les Québécois continuent de développer un intérêt grandissant pour le vin, bien que la bière reste la boisson alcoolique la plus consommée.

À l'échelle du Canada, le Québec se situe au cinquième rang parmi les 12 provinces et territoires. Sa consommation d'alcool absolu se chiffre à 8,2 litres par personne, nez à nez avec la Colombie-Britannique et derrière le Territoire du Yukon, l'Alberta, Terre-Neuve et le Labrador et les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Contrairement au reste du pays, les Québécois se démarquent par leur amour du fruit de la vigne. Ils occupent d'ailleurs la deuxième position au pays pour ce qui est du nombre de litres de vin consommés, alors qu'ils occupent la dernière position en ce qui a trait aux spiritueux !

Consommation québécoise par personnes de 15 ans et plus⁽¹⁾

Exercices 1998-1999 à 2006-2007

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005 ⁽²⁾	2006	2007
Vins									
en litres	14,2	15,3	16,3	16,7	17,4	18,0	17,5	18,7	20,1
en dollars	143,0	164,2	181,8	194,5	215,5	230,8	228,9	251,1	269,8
Bières									
en litres	94,4	95,3	93,3	94,0	93,9	93,6	92,2	93,8	94,0
en dollars	322,1	327,6	318,2	336,0	368,7	369,4	362,8	365,1	358,8
Spiritueux									
en litres	2,6	2,7	2,9	3,6	4,1	4,0	3,7	4,0	4,0
en dollars	62,5	64,8	69,8	75,3	80,8	81,8	74,3	82,8	88,6
Total									
en litres	111,1	113,3	112,6	114,2	115,4	115,5	113,4	116,5	118,1
en dollars	527,7	556,6	569,7	605,8	665,0	682,1	666,0	699,0	717,2

(1) Source : Statistique Canada

(2) Exercice perturbé par un conflit de travail à la SAQ

Les données du total peuvent ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des chiffres.

Consommation canadienne par personnes de 15 ans et plus⁽¹⁾

Exercice 2006-2007

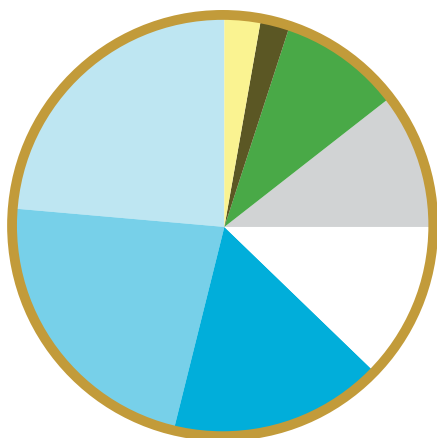
Provinces	Vins (en litres)	Rang	Bières (en litres)	Rang	Spiritueux (en litres)	Rang	Total (en litres d'alcool absolu)	Rang	Montant (en dollars)	Rang
Territoire du Yukon	21,0	1	139,1	1	14,5	1	13,1	1	1 158,8	1
Alberta	15,9	4	96,9	2	8,9	9	9,2	2	709,2	6
Terre-Neuve-et-Labrador	6,1	12	95,7	3	10,7	2	8,4	3	757,3	3
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	8,8	10	79,4	9	10,3	4	8,3	4	895,0	2
Colombie-Britannique	17,3	3	77,4	12	9,6	7	8,2	5	732,7	4
Québec	20,1	2	94,0	4	4,0	12	8,2	5	717,2	5
Nouvelle-Écosse	10,1	6	83,2	5	9,8	5	8,0	7	694,3	7
Île-du-Prince-Édouard	9,0	9	80,4	8	10,6	3	7,9	8	616,8	8
Manitoba	9,1	8	82,1	6	9,3	8	7,8	9	583,2	12
Ontario	13,2	5	77,9	11	8,2	10	7,6	10	612,6	9
Saskatchewan	7,3	11	78,2	10	9,7	6	7,4	11	589,2	11
Nouveau-Brunswick	9,6	7	81,4	7	7,1	11	7,0	12	605,8	10
Canada	15,0		84,3		7,6		8,1		667,3	

(1) Source : Statistique Canada

LA TENDANCE COCKTAIL GAGNERA-T-ELLE LE QUÉBEC ?

En apéro, en cocktail ou en digestif, les Québécois boivent en moyenne quatre litres de spiritueux par année, une quantité bien en deçà de la moyenne au pays. En effet, à la SAQ, la vente de spiritueux représente 14,9 % des ventes totales du réseau des succursales. Malgré une augmentation constante des ventes, cette catégorie enregistre une diminution des parts de marché depuis 5 ans, puisque sa croissance moyenne (4,5 %) est moins forte que celle de l'ensemble des produits commercialisés (6,9 %).

Il est intéressant par contre de constater que le rhum et la vodka ont enregistré des hausses respectives de 6,4 % et de 4,1 % par rapport à l'année précédente. Est-ce le début d'une tendance qui se dessine tranquillement ? À l'extérieur de nos frontières, le cocktail est très en vogue. Les Québécois emboîteront-ils le pas ? Qui sait ? Le lancement du site *espacecocktail.com* – qui est entièrement dédié à ces breuvages – fera peut-être basculer les habitudes des consommateurs.



Ventes en milliers de litres par types de spiritueux
(succursales et centres spécialisés)

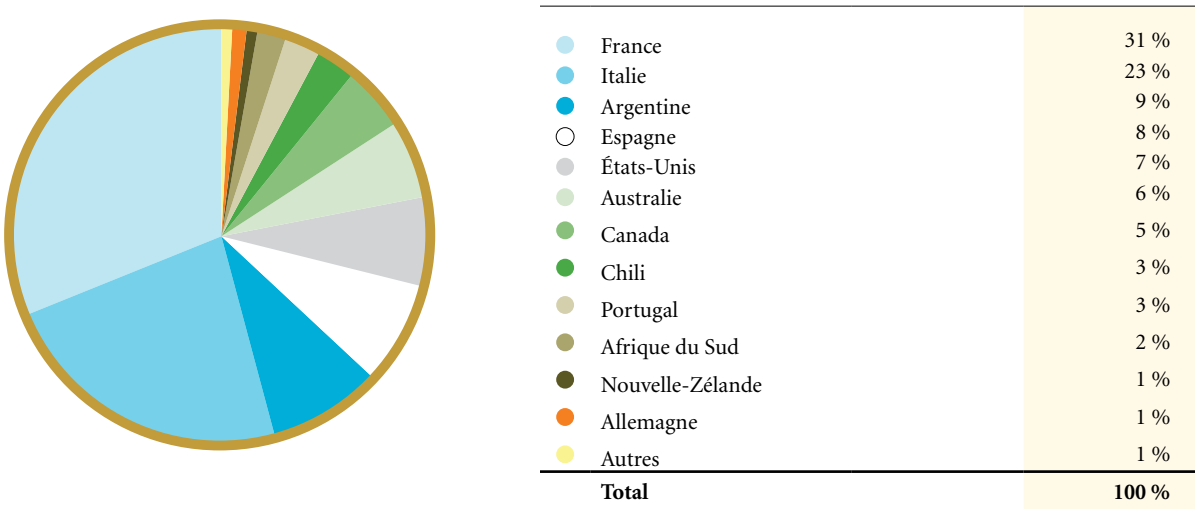
Liqueurs	4 605 L	23,4 %
Vodka	4 423 L	22,5 %
Rhum	3 253 L	16,6 %
Whisky	2 418 L	12,3 %
Gin	2 069 L	10,5 %
Brandy	1 876 L	9,5 %
Alcool	433 L	2,2 %
Autres spiritueux	582 L	3,0 %
Total	19 659 L	100 %

LES MEILLEURS VENDEURS

Toujours en tête des ventes dans les succursales de la SAQ, les vins de France occupent 31 % des parts de marché. Séduisant toujours les consommateurs québécois par la qualité de ses produits, l'Italie suit avec 23 %. En progression lente mais constante, l'Argentine occupe le troisième

rang avec 9 % des parts de marché. Ces 3 meneurs sont suivis par l'Espagne, les États-Unis, l'Australie, le Canada et le Chili, qui conservent exactement les mêmes positions que l'an dernier en accaparant respectivement 8 %, 7 %, 6 %, 5 % et 3 % des parts de marché.

Pourcentage des ventes en litres en 2008-2009
par pays d'origine des vins tranquilles
(succursales et centres spécialisés)



DÉGUSTATION À LA MAISON

La tendance est claire et les chiffres le prouvent : les Québécois préfèrent consommer les boissons alcooliques dans l'intimité de leur demeure, en famille ou entre amis. Les ventes aux particuliers ont d'ailleurs grimpé de 4,4 % au cours de l'exercice 2008-2009, alors que les ventes aux titulaires de permis (établissements détenteurs d'un permis de vente de boissons alcooliques émis par la Régie des alcools, des courses et des jeux) ont enregistré une légère baisse de 1,1 %. Ces deux secteurs représentent

respectivement 78,3 % et 16,6 % des ventes en volume totales effectuées dans le réseau des succursales et centres spécialisés de la SAQ.

Le troisième segment de clientèle de la SAQ – constitué notamment des agences SAQ, missions diplomatiques, pourvoyeurs de navires, compagnies d'aviation et boutiques hors taxes – a quant à lui enregistré une mince augmentation de 0,5 % et représente 5,1 % des ventes en volume.

Ventes en milliers de litres par types de clientèles
(succursales et centres spécialisés)

Exercice financier	2005 ⁽¹⁾	2006	2007 ⁽²⁾	2008	2009	Part en 2009
Particuliers	70 684	85 652	94 350	99 114	103 438	78,3 %
Titulaires de permis	23 100	23 002	22 806	22 107	21 864	16,6 %
Agences et autres clients	7 425	6 247	6 443	6 731	6 765	5,1 %
Total	101 209	114 901	123 599	127 952	132 067	100 %

(1) Exercice perturbé par un conflit de travail
(2) Exercice financier de 53 semaines



FINANCES



La SAQ est une société d'État dont le mandat est de faire le commerce des boissons alcooliques, ce qui consiste à importer, à entreposer, à distribuer, à mettre en marché et à vendre plusieurs milliers de produits. Son mot d'ordre est d'être au cœur du quotidien des Québécois et sa mission est de bien servir la population de toutes les régions du Québec en offrant une grande variété de boissons alcooliques de qualité. La transparence publique à l'égard des plans d'affaires et des résultats des organismes et entreprises du gouvernement conduit la SAQ à décrire ses projets pour le prochain exercice. La section Reddition de comptes montre à cet égard ses prévisions et ses réalisations financières sur un horizon de cinq ans.

Résultats d'exploitation

Exercices terminés le dernier samedi du mois de mars
(en millions de dollars)

	2010	2009		2008		2007 ⁽¹⁾		2006	
	Prévisions	Réel ⁽²⁾	Prévisions	Réel	Prévisions	Réel	Prévisions	Réel	Prévisions
Ventes nettes	2 450,4	2 419,1	2 370,8	2 293,9	2 241,8	2 173,8	2 142,0	2 013,6	2 047,3
Bénéfice brut	1 291,9	1 275,9	1 274,6	1 239,1	1 216,7	1 180,8	1 180,7	1 114,2	1 133,8
Charges d'exploitation nettes ⁽³⁾	480,4	469,2	477,5	478,2	471,7	472,8	478,5	457,3	476,7
Bénéfice net	811,5	806,7	797,1	760,9	745,0	708,0	702,2	656,9	657,1

(1) Exercice financier de 53 semaines

(2) En raison de l'adoption d'une nouvelle norme comptable sur les stocks, des frais directs de livraison d'un montant de 14,8 millions de dollars ont été déduits des charges d'exploitation et imputés au coût des produits vendus pour l'exercice 2008-2009.

(3) Après déduction des autres produits et des autres revenus

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

Investissements en immobilisations

Exercices terminés le dernier samedi du mois de mars
(en milliers de dollars)

	2010	2009	2008	2007 ⁽¹⁾	2006
	Prévisions	Réel	Réel	Réel	Réel
Projets immobiliers - Centres de distribution et centres administratifs	7 210,5	6 362,0	8 239,5	8 662,7	6 340,4
Aménagement du réseau des succursales	16 497,4	8 880,7	5 058,1	4 051,5	3 710,3
Développement des systèmes informationnels	27 291,7	9 380,5	5 863,5	3 946,4	11 972,5
Matériel roulant et équipement mobile	2 413,0	3 127,1	1 204,0	1 300,1	1 025,1
Équipement spécifique	1 633,6	1 289,4	720,0	1 012,9	1 814,7
Total	55 046,2	29 039,7	21 085,1	18 973,6	24 863,0

(1) Exercice financier de 53 semaines

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

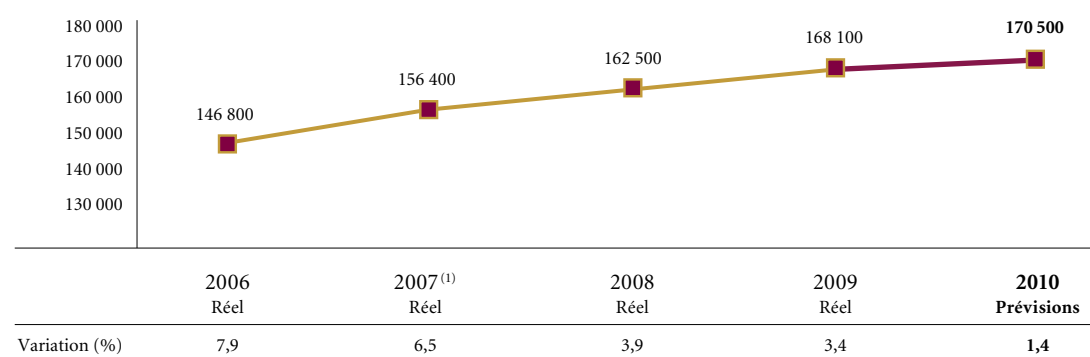


Les quatre tableaux suivants présentent
certains indicateurs de gestion sur un horizon de cinq ans.

Croissance des ventes en volume

Ventes en volume

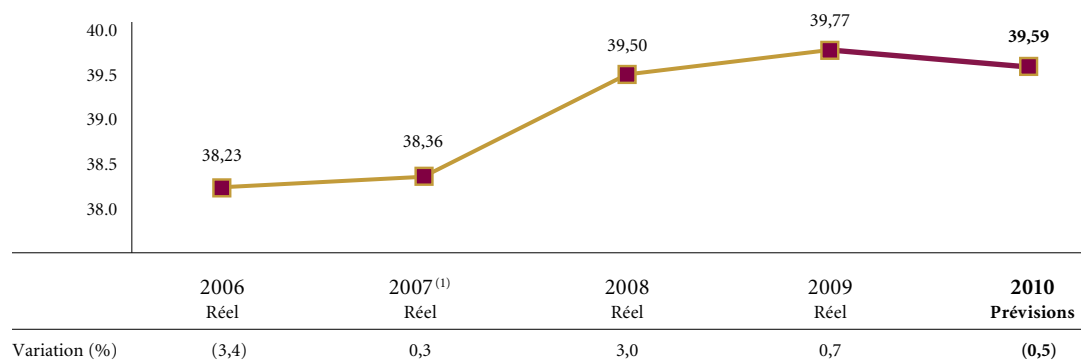
(en milliers de litres)



Croissance de l'achat moyen en succursale⁽²⁾

Achat moyen en succursale

(en dollars)



(1) Exercice financier de 53 semaines

(2) Déboursé moyen par les consommateurs seulement (incluant les taxes à la consommation)

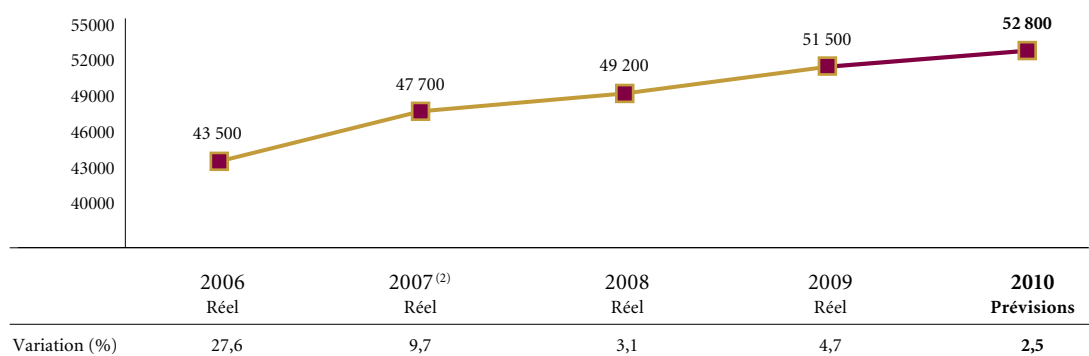
Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

DONNÉES COMMERCIALES (SUITE)

Croissance de l'achalandage en succursale⁽¹⁾

Nombre de transactions

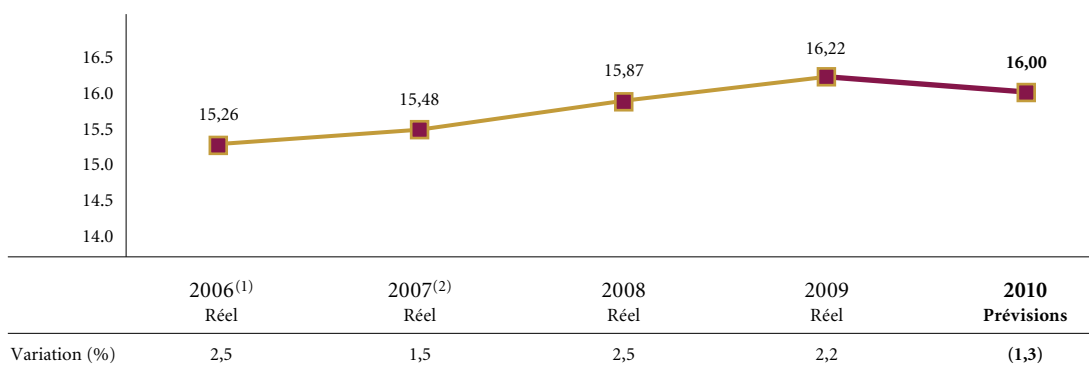
(en milliers de transactions)



Prix de vente moyen au litre⁽³⁾

Prix de vente moyen au litre

(en dollars)



(1) Achalandage des consommateurs seulement

(2) Exercice financier de 53 semaines

(3) Prix de vente net dans le réseau des succursales et des centres spécialisés

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.



REVUE FINANCIÈRE

L'analyse par la Direction doit être lue conjointement avec les états financiers consolidés et les notes complémentaires présentés ci-après. Certaines données financières et d'exploitation des exercices antérieurs ont été reclassées en fonction de la présentation de l'exercice courant. Les renseignements contenus dans la présente analyse tiennent compte de tout événement important survenu jusqu'au 15 mai 2009.

En bref

La SAQ présente un tableau reluisant de sa performance du dernier exercice financier, comme en témoigne la progression de ses résultats. En effet, l'entreprise a clôturé son exercice 2008-2009 avec des ventes nettes consolidées de plus de 2,4 milliards de dollars, en hausse de 5,5 % par rapport à l'exercice précédent. Quant à son bénéfice net consolidé, il a bondi à 806,7 millions de dollars, représentant ainsi une augmentation de 6 %. Les revenus gouvernementaux tirés de son exploitation, sous forme de droits, de taxes à la consommation et de dividende, se sont accrus de près de 59 millions de dollars, à 1,534 milliard de dollars. Le ministre des Finances du Québec, unique actionnaire de la SAQ, a déclaré un dividende de 806 millions de dollars au terme de l'exercice 2008-2009.

États financiers consolidés

Les états financiers consolidés des exercices terminés les 28 mars 2009 et 29 mars 2008 comprennent les comptes de la SAQ et la quote-part des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges de Société d'investissement M.-S., S.E.C., une coentreprise dans laquelle la SAQ détient une participation de 50 %. Cette quote-part est comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Pour l'exercice financier 2008-2009, la quote-part de la SAQ provenant du bénéfice net de la coentreprise s'est chiffrée à 0,04 million de dollars.

Ventes nettes

Les ventes nettes consolidées de la SAQ tirées de l'ensemble de ses réseaux de vente et de distribution ont totalisé 2,419 milliards de dollars au dernier exercice contre 2,294 milliards de dollars pour l'exercice précédent, une croissance de 125 millions de dollars ou 5,5 %. Les ventes en volume de l'ensemble des catégories de produits sont passées de 162,5 millions de litres à 168,1 millions de litres, en hausse de 5,6 millions de litres ou 3,4 %.

Par réseaux de vente

Les ventes nettes du réseau des succursales et des centres spécialisés ont atteint 2,142 milliards de dollars, une augmentation de 113 millions de dollars ou 5,6 %. Quant aux ventes en volume, elles se sont établies à 132,1 millions de litres contre 127,9 millions de litres en 2007-2008, soit une variation de 3,3 %. Ces résultats démontrent que l'entreprise a su exploiter au mieux l'important réseau qu'elle a bâti au fil des ans afin d'offrir des produits de qualité, une prestation de service-conseil appréciée et des rabais intéressants liés à des campagnes promotionnelles dynamiques et bien adaptées à ses diverses clientèles.

Durant le dernier exercice, l'achat moyen en succursale par les consommateurs s'est établi à 39,77 \$, comparativement à 39,50 \$ pour l'exercice 2007-2008. Globalement, le prix de vente net moyen au litre dans le réseau SAQ s'est élevé à 16,22 \$ contre 15,87 \$ pour l'exercice précédent.

Par ailleurs, les ventes nettes réalisées auprès du réseau des grossistes-épiciers ont progressé de 4,7 %, s'établissant à 276,9 millions de dollars, alors que les ventes en volume correspondantes se sont accrues de 4 %, à 36 millions de litres.

Au cours de la dernière décennie, les ventes nettes du réseau des succursales et des centres spécialisés ont plus que doublé, affichant un taux de croissance annuel moyen de 7,9 %. Durant cette période, les ventes nettes réalisées auprès des grossistes-épiciers se sont appréciées de 42 %.

REVUE FINANCIÈRE (SUITE)

Par catégories de produits

La catégorie diversifiée des vins s'est particulièrement distinguée au cours de l'exercice 2008-2009 avec des ventes nettes s'élevant à 1,801 milliard de dollars, soit une augmentation de 101 millions de dollars ou 5,9 % par rapport à l'exercice précédent. Les ventes de vin ont accaparé plus de 80 % de l'augmentation globale des ventes nettes consolidées en 2008-2009. Leurs ventes en volume se sont accrues de près de 4 %, pour atteindre 137 millions de litres au terme de l'exercice. Ces résultats s'inscrivent dans la tendance observée depuis plusieurs années dans cette catégorie de produits. En effet, les ventes nettes de vin ont augmenté au rythme annuel moyen de 8,6 % depuis les 10 dernières années, reflétant l'engouement sans cesse croissant des consommateurs pour ces boissons.

Les ventes nettes des spiritueux, commercialisés uniquement dans le réseau des succursales et des centres spécialisés, ont connu une croissance de 15,8 millions de dollars ou 3,1 % pour atteindre 529,4 millions de dollars, alors que les ventes en volume ont atteint 19,6 millions de litres, en hausse de 1 % par rapport à l'exercice précédent.

Quant à la catégorie des bières importées, des cidres et des boissons panachées, leurs ventes nettes sont passées de 79,9 millions de dollars à 88,5 millions de dollars, une croissance de 10,8 %. Les ventes en volume correspondantes se sont établies à 11,5 millions de litres, comparativement à 11,2 millions de litres pour l'exercice précédent, une première hausse depuis 4 ans. Les ventes en volume de ces produits ont légèrement décliné au cours de cette période, la demande se déplaçant graduellement vers la catégorie des vins, mais aussi vers les bières importées commercialisées dans le réseau de l'alimentation, de plus en plus prisées par les consommateurs.

Coût des produits vendus et marge brute

Le coût des produits vendus comprend le coût d'acquisition des produits, les frais de transport maritime et routier engagés pour acheminer les produits vers les centres de distribution et les différents points de vente ainsi que les taxes et droits fédéraux afférents. Pour l'exercice 2008-2009, le coût des produits vendus s'est établi à 1,143 milliard de dollars comparativement à 1,055 milliard de dollars pour l'exercice précédent. Par conséquent, un bénéfice brut de 1,276 milliard de dollars a été dégagé pour le dernier exercice, contre 1,239 milliard de dollars en 2007-2008, soit une augmentation de 37 millions de dollars.

La marge brute affiche un taux de 52,7 % en 2008-2009 comparativement à 54 % pour l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par l'incidence d'une nouvelle norme comptable relative aux stocks. N'eût été cette modification comptable, la marge brute du dernier exercice aurait présenté un taux de 53,4 %.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation nettes consolidées représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, ainsi que les charges de financement et d'amortissements, desquels sont soustraits les autres produits. Établies ainsi, les charges d'exploitation nettes consolidées se sont élevées à 469,2 millions de dollars, comparativement à 478,2 millions de dollars pour l'exercice précédent. En ne prenant pas en compte l'incidence de la nouvelle norme comptable sur les stocks, les charges d'exploitation nettes consolidées du dernier exercice se seraient élevées à 484 millions de dollars, soit une hausse modérée de 1,2 %.

La rémunération et les avantages sociaux, qui constituent la principale catégorie de charges d'exploitation de l'organisation, ont totalisé 327,1 millions de dollars (en ne tenant pas compte de l'incidence de la nouvelle norme comptable sur les stocks) contre 316,9 millions de dollars en 2007-2008, représentant ainsi 13,5 % des ventes nettes consolidées contre 13,8 % pour l'exercice précédent. Cette rubrique de frais a constitué 67,6 % des charges d'exploitation nettes de l'organisation (sans l'incidence de la nouvelle norme comptable sur les stocks) comparativement à 66,3 % en 2007-2008. L'emploi de ressources additionnelles dans le réseau des succursales, rendu nécessaire en raison de la croissance de l'achalandage et du niveau de service exigé des consommateurs, et les hausses de salaires statutaires consenties au personnel en vertu des dispositions des diverses conventions collectives en vigueur sont les principaux facteurs expliquant cette augmentation de frais pour le dernier exercice.

Les charges d'occupation d'immeubles, incluant les charges d'amortissements afférentes, qui constituent la seconde catégorie de charges d'exploitation en importance, sont passées de 73,6 millions de dollars à 76,9 millions de dollars en 2008-2009, une hausse principalement attribuable aux coûts des loyers des succursales. Les stratégies et les actions de l'entreprise visant à optimiser ses espaces commerciaux, administratifs et de distribution auront permis, au cours des derniers exercices, de contenir la progression de ces coûts.

Exprimées en fonction des ventes nettes, les charges d'exploitation nettes consolidées ont affiché un taux de 19,4 % pour l'exercice 2008-2009 (20 % en ne prenant pas en considération la nouvelle norme comptable sur les stocks) comparativement à 20,8 % en 2007-2008. À ce chapitre, il s'agit du taux le plus bas des 10 derniers exercices.

REVUE FINANCIÈRE (SUITE)

Rémunération et avantages sociaux

(en millions de dollars)

	2009	2008
Rémunération		
Salaires	250,0 \$	250,1 \$
Heures supplémentaires	5,0	6,1
Autres frais ressources humaines	11,8	11,4
	266,8	267,6
Avantages sociaux	52,9	49,3
Total⁽¹⁾	319,7 \$	316,9 \$

(1) En raison de l'adoption d'une nouvelle norme comptable sur les stocks, un montant de 7,4 millions de dollars a été déduit de la rubrique « Rémunération et avantages sociaux » et imputé au coût des produits vendus pour l'exercice 2008-2009.

Bénéfice net et résultat étendu

La SAQ a clôturé le dernier exercice avec un bénéfice net consolidé de 806,7 millions de dollars, en hausse de 45,8 millions de dollars ou 6 % par rapport à l'exercice précédent. La marge nette s'est élevée à 33,3 % et présente, à cet égard, la meilleure performance de l'entreprise depuis la fin de l'exercice 2000.

Au cours des deux derniers exercices, la SAQ n'a effectué aucune opération ayant eu une incidence sur le résultat étendu.

Revenus gouvernementaux

À titre de société d'État, la SAQ verse des sommes substantielles aux deux paliers gouvernementaux, sous forme de taxes à la consommation, de droits fédéraux et d'un dividende à son actionnaire, le ministre des Finances du Québec. Pour l'exercice 2008-2009, les revenus gouvernementaux tirés de l'exploitation ont atteint un sommet de 1,534 milliard de dollars, comparativement à 1,476 milliard de dollars en 2007-2008, en hausse de 58 millions de dollars ou 4 %.

Les sommes versées au trésor québécois ont atteint 1,197 milliard de dollars, soit une augmentation de 60,3 millions de dollars ou 5,3 %. Cette variation s'explique évidemment par un dividende plus élevé de 44 millions de dollars qui est conséquent à la hausse du bénéfice net, mais aussi par une perception plus importante des taxes à la consommation (taxe de vente provinciale et taxe spécifique sur les boissons alcooliques) résultant de l'accroissement des ventes nettes. Quant aux sommes remises au gouvernement du Canada, elles se sont chiffrées à 337,8 millions de dollars en 2008-2009, une diminution de 1,7 million de dollars attribuable à une perception moins importante de la taxe sur les produits et services, dont le taux a été modifié à la baisse le 1^{er} janvier 2008.

Revenus gouvernementaux tirés de l'exploitation

(en millions de dollars)

	2009	2008
Gouvernement du Québec		
Dividende déclaré	806,0 \$	762,0 \$
Taxe de vente provinciale	218,5	208,1
Taxe spécifique	129,5	123,2
Taxe spécifique des titulaires de permis	42,6	43,0
	1 196,6	1 136,3
Gouvernement du Canada		
Droits d'accise et de douane	198,9	187,2
Taxe sur les produits et services	138,9	152,3
	337,8	339,5
Montant total versé par la SAQ	1 534,4 \$	1 475,8 \$

Investissements en immobilisations

Les investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels ont atteint 29 millions de dollars pour le dernier exercice. La SAQ a engagé une somme de 15,2 millions de dollars dans la modernisation de son réseau de succursales et de ses centres de distribution et administratifs. De plus, une somme de 9,4 millions de dollars a été injectée dans le développement de ses systèmes informationnels, notamment un système de gestion de points de vente dont le déploiement dans le réseau des succursales est prévu au cours du prochain exercice. Finalement, le remplacement et l'expansion du matériel roulant et d'équipement spécifique ont nécessité des investissements de 4,4 millions de dollars afin de soutenir les activités de distribution. Tous les investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels ont été financés au moyen de fonds autogénérés.

Situation financière

Au 28 mars 2009, la SAQ présentait un actif total de 590,3 millions de dollars, comparativement à 592,5 millions de dollars au 29 mars 2008. La valeur nette des actifs à long terme (immobilisations corporelles et actifs incorporels combinés) a diminué de 4,8 millions de dollars, en raison des charges d'amortissements ayant excédé la valeur comptable des acquisitions. La valeur des stocks montrée au bilan se chiffrait à 294,9 millions de dollars contre 277,2 millions de dollars à la fin de l'exercice précédent.

En fin d'exercice, les valeurs comptables des stocks et des actifs à long terme montraient des pondérations de 50 % et 36 % de l'actif total respectivement (47 % et 36 % au 29 mars 2008). Le fonds de roulement présentait au 28 mars 2009 un ratio de 0,73, comparable à celui prévalant à la fin de l'exercice précédent.

REVUE FINANCIÈRE (SUITE)

Le passif à court terme se chiffrait à 521,2 millions de dollars en fin d'exercice comparativement à 524,3 millions de dollars au 29 mars 2008. Le solde des emprunts affichait une diminution de 6 millions de dollars alors que le dividende à payer présentait un solde supérieur de 4 millions de dollars à celui de 2008. Les éléments du passif à long terme n'ont pas connu de variation importante, lorsque comparés à la fin de l'exercice 2007-2008.

Renforcée par des fonds autogénérés importants et par une dette à long terme peu élevée, la situation financière de la SAQ est demeurée solide tout au long de l'exercice. Aussi, l'entreprise a présenté des ratios de gestion satisfaisants dans le recouvrement de ses comptes clients, le règlement de ses comptes fournisseurs et la rotation de ses stocks.

Flux de trésorerie

Les activités de la SAQ ont absorbé des liquidités nettes de 0,5 million de dollars en 2008-2009, alors que des liquidités nettes de près de 6 millions de dollars avaient été générées durant l'exercice précédent.

Pour l'exercice terminé le 28 mars 2009, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont augmenté de 18,1 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, s'établissant à 834,6 millions de dollars. Cette variation est due principalement à la croissance du bénéfice net, de l'ordre de 45,8 millions de dollars, laquelle a été compensée par des diminutions de 13,7 millions de dollars et de 12,7 millions de dollars des charges d'amortissements et des éléments hors caisse du fonds de roulement respectivement.

Les liquidités absorbées par les activités d'investissement se sont chiffrées à 25,8 millions de dollars, comparativement à 20,9 millions de dollars en 2007-2008. Cet écart est attribuable essentiellement à des déboursés plus élevés consacrés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels.

Enfin, les activités de financement ont absorbé des liquidités totalisant 809,2 millions de dollars en 2008-2009 comparativement à 789,6 millions de dollars durant l'exercice précédent. Cette variation de près de 20 millions de dollars s'explique par des distributions à l'actionnaire plus élevées de 60 millions de dollars, conjuguées à un remboursement net moindre des emprunts, de l'ordre de 40,5 millions de dollars.

Au 28 mars 2009, le bilan de la SAQ montrait des liquidités de 27,7 millions de dollars, comparativement à 28,2 millions de dollars à l'issue de l'exercice précédent.

Financement des activités

La SAQ gère le financement de ses activités à l'intérieur de certaines limites fixées par le gouvernement du Québec et son conseil d'administration, tel que précisé à la note 18 de ses états financiers.

Durant l'exercice financier 2008-2009, la SAQ a négocié l'émission sur le marché monétaire de titres d'emprunt dont les valeurs nominales ont totalisé 7,279 milliards de dollars, comparativement à 6,721 milliards de dollars en 2007-2008. De plus, l'entreprise a également négocié des placements à faible risque dont les valeurs nominales se sont élevées à 467 millions de dollars, contre 386,2 millions de dollars en 2007-2008.

Le solde moyen d'emprunt net s'est élevé à 76,4 millions de dollars en 2008-2009 comparativement à 90 millions de dollars durant l'exercice précédent. Le solde d'emprunt a atteint un niveau maximal de 194 millions de dollars, contre 187,5 millions de dollars pour l'exercice 2007-2008. À la fin de l'exercice, le bilan montrait des emprunts de 37 millions de dollars, comparativement à 43 millions de dollars au 29 mars 2008.

Le financement des activités de l'entreprise sur le marché monétaire a entraîné des frais financiers nets de 2 millions de dollars, en baisse de 1,9 million de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'explique, d'une part, par une diminution de près de 170 points centésimaux du taux d'intérêt moyen payé sur les emprunts en 2008-2009 et, d'autre part, par une diminution du solde moyen d'emprunt net, de l'ordre de 13,6 millions de dollars.

Modifications de conventions comptables

Au début de l'exercice 2008-2009, la SAQ a adopté de nouvelles normes comptables, tel qu'indiqué à la note 4 de ses états financiers consolidés.

La Société a appliqué les nouvelles recommandations du chapitre 3031 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables agréés (l'ICCA), intitulé « Stocks ». En raison de directives plus restrictives à l'égard de la détermination des coûts, la Société a modifié sa convention d'affectation des frais de livraison à la vente selon laquelle les frais directs de livraison encourus pour rendre disponibles les stocks aux différents points de vente sont maintenant imputés au coût des stocks et, par conséquent, au coût des produits vendus. Auparavant, ces coûts étaient comptabilisés à titre de charges d'exploitation. Au cours de l'exercice 2008-2009, les frais de livraison imputés au coût des produits vendus ont totalisé 14,8 millions de dollars.

L'adoption des autres normes comptables relatives aux instruments financiers et aux informations à fournir concernant le capital n'a eu aucune incidence quant à la mesure des différents postes aux états financiers consolidés de l'entreprise. Leur adoption a cependant entraîné la divulgation d'informations supplémentaires.

Normes internationales d'information financière

En janvier 2006, le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a fait part de sa décision de remplacer les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada par les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* ou *IFRS*) pour

REVUE FINANCIÈRE (SUITE)

toutes les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre compte, une responsabilité à laquelle la Société doit répondre. Les IFRS comportent des différences importantes au chapitre de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et de l'information à fournir à l'égard de plusieurs postes comptables. Le CNC a confirmé en février 2008 que, pour les entreprises concernées, le passage complet aux IFRS prendra effet pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 (27 mars 2011 pour la Société).

La Société surveille étroitement cette transition et analyse l'incidence de ces nouvelles normes comptables sur ses activités commerciales, ses processus et systèmes financiers et de gestion, ses contrôles internes liés à l'information financière et ses états financiers consolidés.

Cadre de contrôle interne

Afin d'aligner ses règles de gouvernance financière sur les meilleures pratiques en la matière, la SAQ a adopté une Politique de divulgation financière et mis en place un cadre de contrôle dont les objectifs sont de fournir l'assurance que l'entreprise s'acquitte de ses obligations et atténue les risques liés à la présentation de l'information. Pour ce faire, l'entreprise a mis en place une série de mesures et une documentation complète visant à optimiser les processus liés au contrôle et à la communication de l'information financière. Cette documentation a été élaborée en retenant les principes reconnus du référentiel COSO (*Committee of Sponsoring Organizations*) de la Treadway Commission qui sont utilisés par les sociétés publiques. Ce nouveau cadre de contrôle trace la voie à une gouvernance encore plus structurée.

Au cours du dernier exercice, une évaluation de la conception et de l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information financière a été menée. Les travaux réalisés ont permis de conclure que ces contrôles et procédures sont conçus adéquatement et appliqués efficacement.

Risques et incertitudes

Dans le cours normal de son exploitation, la SAQ est exposée à divers risques qui peuvent influencer sa rentabilité et sa situation financière. Outre les risques financiers décrits à la note 22 de ses états financiers consolidés, l'entreprise fait aussi face à un risque de marché.

À cet égard, une baisse prolongée de l'activité économique au Québec pourrait avoir des répercussions défavorables sur l'évolution de la consommation des produits commercialisés par la SAQ et, par conséquent, sur son rendement d'exploitation. En effet, la demande relative à ses boissons alcooliques et la rentabilité qui en découle sont tributaires, entre autres, de la croissance du revenu disponible de ses clients.

Dans le but d'assurer sa croissance, la SAQ doit composer également avec la concurrence émanant de diverses propositions faites aux consommateurs

afin de récolter une part grandissante de leur budget de consommation discrétionnaire. Conséquemment, l'entreprise oriente ses stratégies et ses actions dans le but d'atténuer l'incidence de ce risque d'affaires.

L'évolution des besoins et la satisfaction des diverses clientèles sont au cœur des préoccupations de la SAQ. À cet effet, le vaste réseau de distribution et de vente de l'entreprise propose des produits de qualité et compte sur un personnel compétent et expérimenté qui privilégie un service attentionné. Un répertoire de produits constamment renouvelé, des mises en marché bien adaptées, des environnements conviviaux facilitant les expériences de magasinage et la passion grandissante des Québécois pour le vin et les produits alcoolisés en général constituent également des avantages qui contribuent à atténuer l'incidence du risque de marché auquel l'entreprise est exposée.

Finalement, mentionnons que la SAQ fait face à diverses réclamations et poursuites. La direction est d'avis qu'aucun règlement pouvant résulter de celles-ci n'aurait un effet important sur les états financiers consolidés de la SAQ. D'autre part, si l'entreprise devait déboursier quelque montant que ce soit dans le cadre de ces poursuites, ce montant serait alors imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel il deviendrait redevable.

Perspectives

La direction de la SAQ est très fière des résultats d'exploitation de l'exercice 2008-2009. Cette performance est due à l'ensemble de ses employés, qui se mobilisent pour le développement de l'organisation partout au Québec. Au cours des prochains mois, l'entreprise poursuivra ses efforts afin d'améliorer l'expérience d'achat des consommateurs dans ses établissements et d'accroître ainsi la satisfaction de ses diverses clientèles, tout en actualisant ses programmes d'amélioration de sa performance financière. Le développement des compétences, le transfert efficace des connaissances et une gestion dynamique de la relève seront à la base des stratégies mises en œuvre dans le but de bâtir des équipes de travail talentueuses et engagées.

L'économie québécoise a montré récemment des signes de ralentissement. En dépit de ce contexte qui pourrait avoir des répercussions défavorables sur les activités du commerce de détail au cours des prochains mois, la direction reste néanmoins confiante dans la capacité de la SAQ d'atteindre sa cible de bénéfice net pour l'exercice 2009-2010, soit 811 millions de dollars.

REVUE FINANCIÈRE (SUITE)

Ventes nettes par réseaux de vente

(en millions de dollars)

	2005 ⁽¹⁾	2006	2007 ⁽²⁾	2008	2009
Succursales et centres spécialisés	1 506,0	1 753,2	1 913,3	2 029,5	2 142,2
Grossistes-épiciers	299,3	260,4	260,5	264,4	276,9
Total	1 805,3	2 013,6	2 173,8	2 293,9	2 419,1

Ventes nettes par catégories de produits

(en millions de dollars)

	2005 ⁽¹⁾	2006	2007 ⁽²⁾	2008	2009
Spiritueux	405,0	460,0	492,4	513,6	529,4
Vins	1 312,0	1 470,3	1 601,8	1 700,4	1 801,2
Bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées	88,3	83,3	79,6	79,9	88,5
Total	1 805,3	2 013,6	2 173,8	2 293,9	2 419,1

(1) Exercice perturbé par un conflit de travail

(2) Exercice financier de 53 semaines

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

REVUE FINANCIÈRE (SUITE)

Résultats d'exploitation

(en millions de dollars)

	2005 ⁽¹⁾	2006	2007 ⁽²⁾	2008	2009 ⁽³⁾
Ventes nettes	1 805,3	2 013,6	2 173,8	2 293,9	2 419,1
Coût des produits vendus	809,8	899,4	993,0	1 054,8	1 143,2
Bénéfice net	545,8	656,9	708,0	760,9	806,7
Charges d'exploitation nettes ⁽⁴⁾	449,7	457,3	472,8	478,2	469,2

Revenus gouvernementaux tirés de l'exploitation

(en millions de dollars)

	2005 ⁽¹⁾	2006	2007 ⁽²⁾	2008	2009
Dividende déclaré	545,0	657,0	709,0	762,0	806,0
Taxes et droits versés aux gouvernements	598,2	647,7	687,7	713,8	728,4
Total	1 143,2	1 304,7	1 396,7	1 475,8	1 534,4

Composition de l'actif

(en millions de dollars)

	2005 ⁽¹⁾	2006	2007 ⁽²⁾	2008	2009
Stocks	250,0	265,2	238,0	277,2	294,9
Immobilisations	295,4	272,4	240,2	214,4	209,6
Autres postes de l'actif	137,4	121,2	94,8	100,9	85,8
Total	682,8	658,8	573,0	592,5	590,3

(1) Exercice perturbé par un conflit de travail

(2) Exercice financier de 53 semaines

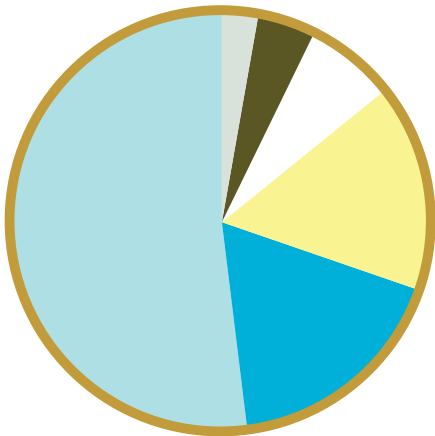
(3) En raison de l'adoption d'une nouvelle norme comptable sur les stocks, des frais directs de livraison d'un montant de 14,8 millions de dollars ont été déduits des charges d'exploitation et imputés au coût des produits vendus pour l'exercice 2008-2009.

(4) Après déduction des autres produits et des autres revenus

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

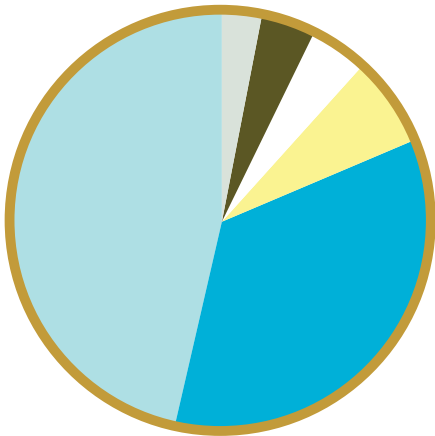
REVUE FINANCIÈRE (SUITE)

Répartition du prix de vente



Spiritueux local, format 750 ml
(en dollars et en pourcentages)
28 mars 2009

● Majoration ⁽¹⁾	11,36 \$	51,8 %
● Prix du fournisseur en dollars canadiens incluant le transport	3,91 \$	17,8 %
● Droits d'accise versés au gouvernement du Canada	3,51 \$	16,0 %
○ Taxe de vente provinciale	1,53 \$	7,0 %
● Taxe fédérale sur les produits et services	0,97 \$	4,4 %
● Taxes spécifiques versées au gouvernement du Québec	0,67 \$	3,0 %
Prix de vente au détail (la bouteille)	21,95 \$	100 %



Vin importé, format 750 ml
(en dollars et en pourcentages)
28 mars 2009

● Majoration ⁽¹⁾	7,27 \$	46,2 %
● Prix du fournisseur en dollars canadiens incluant le transport	5,52 \$	35,0 %
● Taxe de vente provinciale	1,10 \$	7,0 %
○ Taxe fédérale sur les produits et services	0,70 \$	4,4 %
● Taxes spécifiques versées au gouvernement du Québec	0,67 \$	4,3 %
● Droit de douane versé au gouvernement du Canada	0,49 \$	3,1 %
Prix de vente au détail (la bouteille)	15,75 \$	100 %

(1) La majoration permet d'assumer les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration et de dégager un bénéfice net.



RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés qui suivent ont été dressés par la direction de la Société des alcools du Québec (la Société) et approuvés par son conseil d'administration. La direction est responsable des données et des affirmations contenues dans ces états financiers consolidés et dans les autres sections du rapport annuel. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les conventions et les procédés établis par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et reflètent les meilleurs jugements et estimations de la direction, basés sur l'information actuellement disponible.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les biens de l'entreprise sont convenablement protégés, que les transactions sont effectuées conformément à son autorisation et, enfin, que les registres comptables constituent une base fiable pour l'établissement d'états financiers exacts et ponctuels. De plus, le service de la vérification interne passe en revue, sur une base sélective, les procédés comptables et les systèmes de gestion. Ses constatations et ses recommandations sont transmises à la direction, qui agit en conséquence. La direction reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Société conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration de la Société a la responsabilité de s'assurer que la direction remplit ses obligations relatives à la préparation d'états financiers et au contrôle financier de l'exploitation. Le conseil d'administration s'acquitte de cette tâche au moyen de son comité de vérification, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants. Ce comité révisé périodiquement les états financiers consolidés et étudie également les rapports portant sur les conventions et les méthodes comptables ainsi que sur les systèmes de contrôle interne. Les vérificateurs externes peuvent, sans restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne leur vérification.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par le Vérificateur général du Québec et par le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Leur responsabilité consiste à exprimer une opinion professionnelle sur la fidélité des états financiers. Le rapport des vérificateurs, qui figure ci-contre, précise la nature et l'étendue de leur vérification et présente leur opinion à l'égard de ces états financiers.



Philippe Duval
Président et chef de la direction



Richard Genest
Vice-président et chef de la direction financière



Au ministre des Finances,

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société des alcools du Québec au 28 mars 2009 et les états consolidés des résultats et résultat étendu, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 28 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, compte tenu de l'adoption des nouvelles normes comptables relatives aux stocks décrites à la note 4, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Renaud Lachance, CA auditeur

Montréal, le 15 mai 2009

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 7023



Exercice terminé le 28 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
Ventes nettes (note 5)	2 419 102 \$	2 293 908 \$
Coût des produits vendus (note 5)	1 143 203	1 054 799
Bénéfice brut (note 5)	1 275 899	1 239 109
Charges d'exploitation		
Frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration (note 6)	482 254	475 456
Charge de financement (note 7)	2 460	4 333
Amortissement des immobilisations corporelles	22 490	23 675
Amortissement des actifs incorporels	10 484	23 012
	517 688	526 476
Autres produits		
Revenus publicitaires, promotionnels et divers	48 503	48 274
Bénéfice net et résultat étendu	806 714 \$	760 907 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.



Exercice terminé le 28 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
Solde au début		
Solde déjà établi	13 114 \$	14 207 \$
Ajustement découlant de l'adoption d'une nouvelle norme comptable relative aux stocks (note 4)	980	—
Solde au début redressé	14 094	14 207
Bénéfice net	806 714	760 907
	820 808	775 114
Dividende	(806 000)	(762 000)
Solde à la fin	14 808 \$	13 114 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.



BILAN CONSOLIDÉ

28 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
Actif		
À court terme		
Encaisse	27 722 \$	28 176 \$
Comptes clients (note 8)	44 846	46 678
Stocks (note 9)	294 900	277 206
Dépôts et charges payées d'avance	13 253	26 076
	380 721	378 136
Immobilisations corporelles (note 10)	190 213	192 454
Actifs incorporels (note 11)	19 375	21 913
	590 309 \$	592 503 \$
Passif		
À court terme		
Emprunts (note 12)	36 998 \$	42 989 \$
Comptes fournisseurs et autres charges à payer (note 13)	301 190	302 338
Dividende à payer	183 000	179 000
	521 188	524 327
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 14)	3 298	4 672
Passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés (note 16)	17 759	17 998
Passif au titre des prestations constituées du régime de retraite (note 16)	3 256	2 392
	545 501	549 389
Capitaux propres (note 17)		
Capital-actions	30 000	30 000
Bénéfices non répartis	14 808	13 114
	44 808	43 114
	590 309 \$	592 503 \$

Éventualités et engagements (note 19)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration



Norman Hébert jr.

Président du conseil d'administration



Chantal Bélanger

Présidente du comité de vérification



Exercice terminé le 28 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	806 714 \$	760 907 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissements des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	32 974	46 687
Perte sur cessions d'immobilisations corporelles	59	9
Charge au titre des crédits de congés de maladie	3 554	3 443
Charge au titre du régime de retraite	892	764
	844 193	811 810
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 20)	(5 779)	6 952
Prestations versées par le régime de crédits de congés de maladie cumulés et par le régime de retraite	(3 821)	(2 285)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	834 593	816 477
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(26 611)	(21 085)
Produit de cessions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	786	207
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(25 825)	(20 878)
Activités de financement		
Variation nette des emprunts	(5 991)	(46 511)
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(1 231)	(1 104)
Dividende versé	(802 000)	(742 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(809 222)	(789 615)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(454)	5 984
Encaisse au début de l'exercice	28 176	22 192
Encaisse à la fin de l'exercice	27 722 \$	28 176 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.



28 mars 2009
(en milliers de dollars pour les tableaux)

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société des alcools du Québec (la Société) est constituée en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Québec (L.R.Q., c. S-13)*. La Société a pour mandat de faire le commerce de boissons alcooliques sur le territoire du Québec. À titre de société d'État, elle est exonérée de l'impôt sur les bénéfices.

2. EXERCICE FINANCIER

L'exercice financier de la Société se termine le dernier samedi du mois de mars. Par conséquent, les exercices financiers terminés le 28 mars 2009 et le 29 mars 2008 comprennent 52 semaines d'exploitation chacun.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables suivies au cours de la préparation des états financiers consolidés sont résumées ci-après.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et la quote-part des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges de Société d'investissement M.-S., S.E.C., une coentreprise dans laquelle la Société détient une participation de 50 %. Cette quote-part est comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont les stocks, les durées de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, les frais courus, les provisions et les passifs actuariels liés aux crédits de congés de maladie cumulés et aux prestations constituées du régime de retraite. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Constatation des produits

Les ventes de boissons alcooliques effectuées aux consommateurs, aux agences, aux titulaires de permis (incluant les établissements licenciés et les institutions), aux distributeurs autorisés (grossistes-épiciers) ainsi que les autres produits sont constatés lorsqu'ils sont gagnés, c'est-à-dire au moment de la livraison des produits et lorsque les services ont été rendus, déduction faite des escomptes et retours, et lorsqu'il existe une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les montants sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré. La Société agit à titre d'intermédiaire en ce qui concerne les ventes de bières effectuées aux titulaires d'un permis de brasseur et aux titulaires d'un permis de distributeur de bière. Conséquemment, ces ventes sont comptabilisées au net.

Constatation des contreparties reçues de fournisseurs

Les contreparties en espèces reçues de fournisseurs sont considérées comme des ajustements de prix des produits des fournisseurs et, en conséquence, sont comptabilisées en réduction du coût des produits vendus et des stocks. Certaines exceptions s'appliquent lorsque les contreparties en espèces reçues représentent des remboursements de coûts différentiels engagés par la Société pour vendre des produits des fournisseurs ou des paiements au titre de biens livrés ou de services fournis aux fournisseurs. Ces dernières contreparties reçues des fournisseurs sont enregistrées, selon leur nature, en réduction des charges afférentes ou à titre d'autres produits.

Contrats de location-exploitation

La Société comptabilise les charges de location résultant de ses contrats de location-exploitation de façon linéaire sur la durée des baux.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

28 mars 2009

(en milliers de dollars pour les tableaux)

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**Conversion des devises**

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que les autres éléments d'actif sont convertis au taux en vigueur à la date des transactions. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice. Des pertes de change de 3,2 millions de dollars sont incluses dans les résultats de l'exercice 2009 (2,2 millions de dollars en 2008).

Instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur au moment de leur constatation initiale. Leur évaluation au cours des périodes subséquentes et la comptabilisation des variations de leur juste valeur dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

La Société a effectué le classement suivant pour ses instruments financiers :

- L'encaisse est classée dans les « Actifs détenus à des fins de transaction » et est évaluée à la juste valeur.
- Les comptes clients sont classés dans les « Prêts et créances ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour la Société, cette évaluation correspond généralement au coût.
- Les emprunts, les comptes fournisseurs et autres charges à payer (à l'exception des taxes et droits gouvernementaux à payer et de la tranche de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition échéant à moins de un an), ainsi que le dividende à payer, sont classés dans les « Autres passifs financiers ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour la Société, cette évaluation correspond généralement au coût. La charge d'intérêts et les coûts de transaction liés aux « Autres passifs financiers » sont présentés à l'état des résultats consolidés au poste « Charge de financement ».

La Société gère partiellement son risque de change sur les sorties de fonds prévues en devises au moyen de contrats de change à terme et d'autres instruments financiers dérivés. Toutefois, la Société ne documente pas la relation de couverture selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et, par conséquent, ces instruments financiers dérivés ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture. Ainsi, la Société comptabilise ces instruments financiers dérivés à leur juste valeur et les gains et les pertes qui en résultent sont inclus dans les charges d'exploitation. Ces instruments financiers sont classés dans la catégorie des actifs et passifs détenus à des fins de transaction. Bien que ces instruments financiers dérivés ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, la Société estime que, du point de vue de l'exploitation et des flux de trésorerie, ces instruments lui permettent de réduire les effets négatifs éventuels d'une baisse du dollar canadien sur le marché des changes. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte.

Au 29 mars 2008 et au 28 mars 2009, la Société ne détenait aucun instrument financier ou contrat comportant un dérivé incorporé nécessitant d'être séparé.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût des stocks de boissons alcooliques comprend le coût d'acquisition, les frais de transport à l'achat, les droits de douane et d'accise afférents ainsi que les frais de livraison directs encourus pour rendre disponibles les produits aux différents points de vente.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

28 mars 2009
(en milliers de dollars pour les tableaux)

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les taux annuels suivants sont utilisés :

Immeubles	2,5 % et 10 %
Mobilier et équipement	Taux variant entre 2,8 % et 33 %
Matériel roulant	Taux variant entre 10 % et 30 %
Améliorations locatives	Selon la durée des baux, qui varie de 5 à 15 ans
Pavage et stationnement	8 %

Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition

L'immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition est comptabilisé au coût, soit à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail. L'amortissement de l'immeuble est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 2,5 %.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés de logiciels et de licences d'utilisation, sont comptabilisés au coût. Celui-ci comprend les frais directement liés à l'acquisition ou au développement de logiciels destinés à un usage interne. Ces actifs sont amortis, à compter de leur date de mise en service, sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les périodes d'amortissement sont les suivantes :

Logiciels et licences acquis	3 à 5 ans
Logiciels développés à l'interne	3 à 10 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Régimes d'avantages sociaux

Crédits de congés de maladie cumulés

La Société administre un régime à prestations déterminées qui garantit à la plupart de ses employés le paiement de crédits de congés de maladie. Le coût des prestations futures au titre de paiement de crédits de congés de maladie gagnés par les employés de la Société qui participent au régime est établi par calculs actuariels, selon la méthode des coûts projetés au prorata des années de service, et il est imputé aux résultats au fur et à mesure que les services sont rendus par ces employés. Les calculs actuariels tiennent compte des hypothèses les plus probables établies par la direction concernant la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite et le taux d'utilisation des crédits de congés de maladie.

La Société amortit les gains et les pertes actuariels nets cumulatifs non constatés et supérieurs à 10 % de l'obligation pour crédits de congés de maladie cumulés sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs participant au régime. Pour l'exercice terminé le 28 mars 2009, cette durée est de 14 ans (16 ans pour l'exercice 2008).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

28 mars 2009

(en milliers de dollars pour les tableaux)

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**Régimes de retraite**

Les employés de la Société participent à des régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Ces régimes, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, sont à prestations déterminées et comportent des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestation au décès qui sont indexées annuellement. La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée à ces régimes car la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

De plus, la Société administre un régime de retraite supplémentaire pour la haute direction. Ce régime prend en compte le nombre d'années de service et la moyenne des trois salaires annuels les plus élevés durant la carrière de l'employé. Ce régime est à prestations déterminées et comporte également des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestation au décès qui sont indexées annuellement. L'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite est fondée sur la méthode des coûts projetés au prorata des années de service. L'évaluation a été effectuée en utilisant la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des salaires, l'âge de départ à la retraite et d'autres facteurs actuariels.

L'excédent des gains actuariels cumulés nets (des pertes actuarielles cumulées nettes) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs participant au régime. Pour l'exercice terminé le 28 mars 2009, cette durée est de 4,1 ans (4,7 ans pour l'exercice 2008).

4. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES**Exercice terminé le 28 mars 2009****Informations à fournir concernant le capital**

Le 30 mars 2008, conformément aux dispositions transitoires, la Société a appliqué les nouvelles recommandations du chapitre 1535 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables agréés (l'ICCA) intitulé « Informations à fournir concernant le capital ». Ce chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007, établit des normes de présentation de l'information sur le capital d'une société ainsi que des normes portant sur la divulgation de la façon dont il est géré. Cette information est présentée à la note 18 – Gestion du capital. L'application de la nouvelle norme comptable n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

Stocks

Le 30 mars 2008, conformément aux dispositions transitoires, la Société a appliqué les nouvelles recommandations du chapitre 3031 du Manuel de l'ICCA intitulé « Stocks ». Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008, remplace le chapitre 3030 portant le même titre. Ce chapitre fournit des lignes directrices sur la détermination du coût des stocks, l'imputation des frais généraux et d'autres coûts aux stocks, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation. La comptabilisation d'une reprise de dépréciation antérieure est exigée lorsque la valeur des stocks augmente. Des informations plus détaillées relativement aux stocks et au coût des marchandises vendues doivent également être fournies. En raison de directives plus restrictives à l'égard de la détermination des coûts, la Société a modifié sa convention d'affectation des frais de livraison à la vente selon laquelle les frais directs de livraison encourus pour rendre disponibles les stocks aux différents points de vente sont maintenant imputés au coût des stocks et, par conséquent, au coût des produits vendus. Auparavant, ces coûts étaient comptabilisés à titre de charges d'exploitation.

Les ajustements de transition découlant de la mise en application du chapitre 3031 ont nécessité l'enregistrement, au début du présent exercice, d'une augmentation de 0,98 million de dollars des soldes d'ouverture des stocks et des bénéfices non répartis au bilan consolidé de la Société. Les chiffres des périodes précédentes n'ont pas fait l'objet de retraitement, tel que permis lors de la mise en vigueur de ce chapitre. Les frais directs de livraison imputés au coût des stocks détenus au 28 mars 2009 s'élèvent à 1,01 million de dollars.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

28 mars 2009
(en milliers de dollars pour les tableaux)

4. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Le nouveau traitement comptable appliqué aux frais directs de livraison a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants à l'état des résultats consolidés en 2009.

	2009
Coût des produits vendus	14 778 \$
Frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration	
Rémunération et avantages sociaux	(7 368) \$
Frais d'utilisation de l'équipement et des fournitures	(3 484)
Fret à la vente et communication	(3 926)
	(14 778) \$

Instruments financiers

Le 30 mars 2008, conformément aux dispositions transitoires, la Société a appliqué les nouvelles recommandations des chapitres 3862 « Instruments financiers – Informations à fournir » et 3863 « Instruments financiers – Présentation » du Manuel de l'ICCA. Ces chapitres remplacent le chapitre 3861 intitulé « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation ».

Le chapitre 3862 impose aux sociétés l'obligation de fournir davantage d'information à l'égard des risques associés aux instruments financiers et aux dérivés non financiers, tels le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché ainsi que les méthodes utilisées pour déceler, surveiller et gérer ces risques. Le chapitre 3863 reprend les normes du chapitre 3861 à l'égard de la présentation des instruments financiers et des dérivés non financiers. Ces nouvelles normes n'ont eu aucune incidence sur les résultats financiers de la Société. Ces informations sont présentées à la note 22 – Gestion des risques.

Exercices futurs**Écarts d'acquisition et actifs incorporels**

En février 2008, l'ICCA a publié le chapitre 3064 « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et 3450 « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels développés à l'interne. Ce chapitre s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008.

Les exigences du chapitre 3064 s'appliqueront aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels de la Société des exercices ouverts à compter du 29 mars 2009. La Société prévoit que leur adoption n'aura pas d'incidence importante sur ses résultats, sa situation financière et ses flux de trésorerie futurs.

Normes internationales d'information financière

En janvier 2006, le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a fait part de sa décision de remplacer les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada par les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* ou *IFRS*) pour toutes les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre compte, une responsabilité à laquelle la Société doit répondre. Les IFRS comportent des différences importantes au chapitre de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et de l'information à fournir à l'égard de plusieurs postes comptables. Le CNC a confirmé en février 2008 que le passage complet aux IFRS prendra effet pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 (27 mars 2011 pour la Société).

La Société surveille cette transition et analyse l'incidence de ces nouvelles normes comptables sur ses états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

28 mars 2009
(en milliers de dollars pour les tableaux)

5. VENTES NETTES, COÛT DES PRODUITS VENDUS ET BÉNÉFICE BRUT

	2009			2008		
	Succursales et centres spécialisés	Grossistes - épiciers	Total	Succursales et centres spécialisés	Grossistes - épiciers	Total
Ventes nettes	2 142 187 \$	276 915 \$	2 419 102 \$	2 029 458 \$	264 450 \$	2 293 908 \$
Coût des produits vendus	1 002 534	140 669	1 143 203	921 776	133 023	1 054 799
Bénéfice brut	1 139 653 \$	136 246 \$	1 275 899 \$	1 107 682 \$	131 427 \$	1 239 109 \$

Les ventes nettes de la Société ne comprennent pas les ventes de bières effectuées aux titulaires d'un permis de brasseur et aux titulaires d'un permis de distributeur de bière. Ces derniers vendent et livrent, dans la province de Québec, des bières fabriquées dans les autres provinces canadiennes ou à l'étranger par eux-mêmes ou par des sociétés qui leur sont apparentées. Ces produits doivent être achetés exclusivement de la Société, laquelle agit à titre d'intermédiaire entre les fournisseurs et les brasseurs et distributeurs de bière. Ces transactions de vente ne génèrent aucun bénéfice brut pour la Société, qui perçoit toutefois des frais de service pour celles-ci. Les ventes nettes et le coût des produits vendus résultant de ces transactions se sont élevés à 229,9 millions de dollars pour l'exercice 2009 (209,3 millions de dollars pour l'exercice 2008).

6. FRAIS DE VENTE ET MISE EN MARCHÉ, DE DISTRIBUTION ET D'ADMINISTRATION

	2009	2008
Rémunération et avantages sociaux	319 652 \$	316 876 \$
Frais d'occupation d'immeuble	66 971	63 744
Frais d'utilisation de l'équipement et des fournitures	20 625	22 341
Fret à la vente et communication	8 916	11 379
Autres charges d'exploitation	66 090	61 116
	482 254 \$	475 456 \$

7. CHARGE DE FINANCEMENT

	2009	2008
Charges financières liées aux « Autres passifs financiers »		
Intérêts sur les emprunts contractés auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec, une société sous contrôle commun	671 \$	1 596 \$
Autres intérêts sur les emprunts à court terme	1 431	2 438
	2 102	4 034
Intérêts relatifs à l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	589	716
	2 691	4 750
Moins : Revenus d'intérêts sur les placements, soldes bancaires et autres	(231)	(417)
	2 460 \$	4 333 \$

8. COMPTES CLIENTS

	2009	2008
Grossistes-épiciers	15 416 \$	11 824 \$
Établissements licenciés, institutions et autres comptes commerciaux	29 430	34 854
	44 846 \$	46 678 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

28 mars 2009
(en milliers de dollars pour les tableaux)

9. STOCKS

	2009	2008
Boissons alcooliques	292 159 \$	274 712 \$
Fournitures diverses	2 741	2 494
	294 900 \$	277 206 \$

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	10 706 \$	– \$	10 706 \$	10 775 \$
Immeubles	129 696	36 135	93 561	94 089
Mobilier et équipement ⁽¹⁾	195 246	136 381	58 865	61 153
Matériel roulant	16 477	11 214	5 263	4 863
Améliorations locatives ⁽¹⁾	48 761	31 403	17 358	16 820
Pavage et stationnement	4 133	2 929	1 204	1 091
	405 019	218 062	186 957	188 791
Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	16 280	13 024	3 256	3 663
	421 299 \$	231 086 \$	190 213 \$	192 454 \$

(1) Des travaux liés à l'aménagement des succursales, d'une valeur capitalisée de 7,7 millions de dollars, étaient en voie de réalisation au 28 mars 2009 (4,3 millions de dollars au 29 mars 2008) et ne sont pas amortis.

Le coût total et l'amortissement cumulé total des immobilisations corporelles au 29 mars 2008 étaient de 405,2 millions de dollars et de 212,7 millions de dollars respectivement.

11. ACTIFS INCORPORELS

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels et licences acquis	12 911 \$	11 565 \$	1 346 \$	1 798 \$
Logiciels développés à l'interne ⁽¹⁾	127 296	109 267	18 029	20 115
	140 207 \$	120 832 \$	19 375 \$	21 913 \$

(1) Des logiciels développés à l'interne, d'une valeur capitalisée de 10,2 millions de dollars, étaient en voie de réalisation au 28 mars 2009 (3,9 millions de dollars au 29 mars 2008) et ne sont pas amortis.

Le coût total et l'amortissement cumulé total des actifs incorporels au 29 mars 2008 étaient de 140,9 millions de dollars et de 119,0 millions de dollars respectivement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

28 mars 2009
(en milliers de dollars pour les tableaux)

12. EMPRUNTS

	2009	2008
Emprunts	36 998 \$	42 989 \$

Les emprunts au 28 mars 2009 sont constitués de 2 emprunts à court terme totalisant 37,0 millions de dollars dont 1 emprunt de 29,5 millions de dollars auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec, une société sous contrôle commun exclue du périmètre comptable du gouvernement du Québec (2 emprunts au 29 mars 2008 totalisant 43,0 millions de dollars dont 1 emprunt de 19,5 millions de dollars auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec). Ces emprunts portent intérêt à des taux fixes de 0,51 % et 0,52 % (3,54 % et 3,56 % en 2008) et viennent à échéance à 4 jours ou moins (4 jours ou moins en 2008).

Au 28 mars 2009, la Société dispose de 2 facilités de crédit bancaire dont une marge de crédit de 10 millions de dollars venant à échéance le 30 septembre 2009, avec une option de prolongation jusqu'au 30 septembre 2010, à la discrétion de la Société. Les montants prélevés sur cette marge de crédit portent intérêt au taux préférentiel, soit 2,5 % au 28 mars 2009 (5,25 % au 29 mars 2008). À cette date, un montant de 0,4 million de dollars était prélevé (entièrement disponible au 29 mars 2008). Une deuxième facilité de crédit de 300 millions de dollars était entièrement disponible au 28 mars 2009. Ce crédit est disponible sous forme de découverts bancaires portant intérêt au taux préférentiel ou sous forme d'avances portant intérêt à un taux fixe correspondant au coût des fonds de l'institution financière plus une marge à être déterminée. Ce crédit est remboursable sur demande.

13. COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES CHARGES À PAYER

	2009	2008
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	135 711 \$	136 040 \$
Taxes et droits gouvernementaux à payer	87 793	81 945
Rémunération et avantages sociaux à payer	76 312	83 122
Tranche de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition échéant à moins de un an	1 374	1 231
	301 190 \$	302 338 \$

La Société s'est engagée à participer au financement de divers programmes visant la protection et l'amélioration de l'environnement. Pour ce faire, elle consacre une portion de son chiffre d'affaires à ces fins. L'excédent des prélèvements cumulés tirés des ventes sur les charges cumulées, présenté dans les comptes fournisseurs et autres charges à payer, s'élève à 8,9 millions de dollars au 28 mars 2009 (9,0 millions de dollars au 29 mars 2008).

14. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2009	2008
Obligation relative à la location d'un immeuble, remboursable jusqu'au 11 avril 2012 par versements mensuels de 0,15 million de dollars incluant les intérêts calculés au taux annuel de 11 %, capitalisé semestriellement	4 672 \$	5 903 \$
Moins : tranche de l'obligation échéant à moins de un an	(1 374)	(1 231)
	3 298 \$	4 672 \$

	Capital	Intérêts	Total
Versements des prochains exercices :			
2010	1 374 \$	446 \$	1 820 \$
2011	1 533	287	1 820
2012	1 711	109	1 820
2013	54	1	55
	4 672 \$	843 \$	5 515 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

28 mars 2009
(en milliers de dollars pour les tableaux)

15. PARTICIPATION DANS UNE COENTREPRISE

La Société détient une participation de 50 % dans la Société d'investissement M.-S., S.E.C. Les principales composantes provenant de cette coentreprise qui sont incluses dans les états financiers consolidés sont présentées ci-après.

	2009	2008
Résultats		
Charges d'exploitation	583 \$	569 \$
Revenus d'intérêt	(5)	(4)
Amortissements	80	158
	658	723
Autres produits	699	586
Bénéfice net (perte nette)	41 \$	(137) \$
Bilan		
Actif à court terme	295 \$	256 \$
Actif à long terme	18	99
	313 \$	355 \$
Passif à court terme	212 \$	295 \$
Capitaux propres	101	60
	313 \$	355 \$
Flux de trésorerie		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	114 \$	27 \$

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes à prestations déterminées**

Les membres du personnel de la Société participent au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes de retraite sont à prestations déterminées et comportent des garanties de versements de prestations à la retraite et au décès. Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Au 1^{er} janvier 2008, le taux de cotisation au RREGOP est passé de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale assujettie et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54 %. Le taux de cotisation du RRF est demeuré inchangé à 7,25 %.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année pour le régime de crédits de congés de maladie cumulés et à la fin de chaque exercice financier pour le régime de retraite supplémentaire de la haute direction. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de crédits de congés de maladie cumulés aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2007 et la prochaine évaluation doit être effectuée au plus tard en date du 31 décembre 2010. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite supplémentaire de la haute direction aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 28 mars 2009 et la prochaine évaluation doit être effectuée au plus tard en date du 31 mars 2012.

Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2009, constitué des cotisations de la Société aux régimes de retraite des employés du gouvernement et des sommes versées directement aux bénéficiaires du régime supplémentaire de retraite pour la haute direction et du régime de crédits de congés de maladie cumulés, s'est chiffré à 16,9 millions de dollars (13,4 millions de dollars en 2008).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

28 mars 2009
(en milliers de dollars pour les tableaux)

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants inscrits dans les états financiers

	Régime de crédits de congés de maladie cumulés		Régime de retraite supplémentaire de la haute direction	
	2009	2008	2009	2008
Obligation au titre des prestations constituées et situation de capitalisation-déficit	21 853 \$	26 520 \$	3 470 \$	3 858 \$
Solde des montants non amortis	(4 094)	(8 522)	(214)	(1 466)
Passif au titre des prestations constituées figurant au bilan de la Société	17 759 \$	17 998 \$	3 256 \$	2 392 \$

Coûts des avantages sociaux futurs constatés dans l'exercice

	2009	2008
Régime de crédits de congés de maladie cumulés	3 554 \$	3 443 \$
Régime de retraite supplémentaire de la haute direction	892 \$	764 \$
Régimes de retraite des employés du gouvernement (régimes interentreprises) ⁽¹⁾	13 053 \$	11 073 \$

(1) Régimes de retraite à prestations déterminées, comptabilisés en appliquant la comptabilité des régimes à cotisations déterminées

Prestations versées

Les prestations versées par le régime de crédits de congés de maladie cumulés se sont chiffrées à 3,8 millions de dollars en 2009 (2,3 millions de dollars en 2008) et celles versées par le régime supplémentaire de retraite de la haute direction à 0,03 million de dollars (0,02 million de dollars en 2008).

Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées aux fins de la comptabilisation des avantages sociaux futurs sont les suivantes :

	Régime de crédits de congés de maladie cumulés		Régime de retraite supplémentaire de la haute direction	
	2009	2008	2009	2008
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice				
Taux d'actualisation	6,75 %	5,00 %	7,00 %	5,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,50 %	3,50 %
Taux d'utilisation des crédits de congés de maladie	*	*	—	—
*De 45 % à 65 % selon le groupe d'employés				
Coût des prestations pour l'exercice				
Taux d'actualisation	5,00 %	5,00 %	5,00 %	5,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,50 %	3,50 %
Taux d'utilisation des crédits de congés de maladie	*	*	—	—
*De 45 % à 65 % selon le groupe d'employés				

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

28 mars 2009
(en milliers de dollars pour les tableaux)

17. CAPITAUX PROPRES**Capital-actions**

La Société est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances du Québec. Le capital-actions autorisé de la Société se compose de 300 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune qui étaient émises et payées au 28 mars 2009 et au 29 mars 2008.

Bénéfices non répartis

En vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Québec*, les dividendes payés par la Société sont fixés par le ministre des Finances du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Les dividendes déclarés sont déduits des bénéfices non répartis de l'exercice pour lequel ils ont été déclarés.

Pour l'exercice 2009, le ministre des Finances du Québec a déclaré un dividende de 806 millions de dollars (762 millions de dollars en 2008).

Cumul des autres éléments du résultat étendu

Au cours des exercices terminés les 28 mars 2009 et 29 mars 2008, la Société n'a effectué aucune opération ayant eu une incidence sur le résultat étendu et, par conséquent, aucun solde d'ouverture ni de clôture n'est présenté pour le cumul des autres éléments du résultat étendu.

18. GESTION DU CAPITAL

Le capital de la Société comprend les capitaux propres, l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, le dividende à payer et les emprunts. La Société gère son capital de façon à répondre aux exigences de son actionnaire, à assurer la protection de ses fonds en tout temps et à soutenir sa croissance. Elle maintient un cadre de gestion rigoureux afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive.

La Société assume l'entière responsabilité du financement de ses activités. En cours d'exercice, elle verse le dividende à son actionnaire sous forme d'avances périodiques. En raison de ce mode de distribution du bénéfice, la Société doit recourir à des sources de financement externes. Pour ce faire, la Société est autorisée par le gouvernement du Québec et son conseil d'administration à effectuer des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total non remboursé de 400 millions de dollars. Cette limite a été respectée au cours de l'exercice.

La Société n'est assujettie à aucune autre exigence concernant le recours à des sources de financement externes.

À la fin de l'exercice, la structure de capital, telle que définie par la Société, s'établit comme suit :

	2009	2008
Capitaux propres	44 808 \$	43 114 \$
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition ⁽¹⁾	4 672	5 903
Dividende à payer	183 000	179 000
Emprunts	36 998	42 989
	269 478 \$	271 006 \$

(1) Incluant la tranche échéant à moins de un an

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

28 mars 2009
(en milliers de dollars pour les tableaux)

19. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS**Éventualités**

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard des déboursés qui pourraient découler de ces litiges et elle ne prévoit donc pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation consolidés de la Société.

Engagements

En vertu de contrats de location-exploitation, la Société s'est engagée à payer un montant total de 311,3 millions de dollars pour la location de succursales et de certains entrepôts. Les versements des prochains exercices se chiffrent à :

2010	42 202 \$
2011	41 752 \$
2012	36 567 \$
2013	32 175 \$
2014	28 610 \$
2015-2024	129 970 \$

Environnement

Les activités de la Société sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales. La direction considère que les risques environnementaux sont gérés adéquatement et qu'aucun passif actuel ou probable n'existe à leur égard.

20. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2009	2008
Intérêts versés inclus dans les flux de trésorerie liés à l'exploitation	2 700 \$	4 772 \$
La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille ainsi :		
Comptes clients	1 832 \$	(1 690) \$
Stocks	(16 714)	(39 192)
Dépôts et charges payées d'avance	12 823	1 556
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	(3 720)	46 278
	(5 779) \$	6 952 \$
Activités d'investissement sans effet sur la trésorerie :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels financées par les comptes fournisseurs et autres charges à payer	2 429 \$	– \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

28 mars 2009
(en milliers de dollars pour les tableaux)

21. INSTRUMENTS FINANCIERS**Juste valeur des instruments financiers**

	2009		2008	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	5 228 \$	4 672 \$	6 622 \$	5 903 \$

La juste valeur de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition représente la valeur actualisée des versements mensuels futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêt offerts sur le marché à la Société pour des emprunts comportant des conditions et des échéances similaires, capitalisés semestriellement et échéant en avril 2012, soit 3,66 % en 2009 (5,29 % en 2008).

La valeur comptable des autres instruments financiers qui viennent à échéance à court terme est présumée correspondre à leur juste valeur. Ces instruments financiers comprennent l'encaisse, les comptes clients, les emprunts, les comptes fournisseurs et autres charges à payer (à l'exception des taxes et droits gouvernementaux à payer et de la tranche de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition échéant à moins de un an) ainsi que le dividende à payer.

22. GESTION DES RISQUES**Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers**

La Société est exposée à divers risques financiers qui découlent de ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société.

La Société ne conclut pas de contrats ou d'ententes visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers**Risque de taux d'intérêt**

Les dépôts bancaires et les certificats de dépôt ainsi que les emprunts et les sommes prélevées sur les facilités de crédit, contractés sur une base quotidienne, exposent la Société au risque de flux de trésorerie associé aux fluctuations des taux d'intérêt. Pour l'exercice 2009, le solde moyen de ces actifs et passifs financiers correspond à un emprunt net de 76,4 millions de dollars (90 millions de dollars en 2008). Les passifs financiers ont porté intérêt à des taux variant de 0,51 % à 5,25 % durant l'exercice (3,53 % à 6,25 % en 2008) et ont comporté des échéances variant de 1 à 8 jours (1 à 29 jours en 2008).

Pour l'exercice 2009, si les taux d'intérêt de ses actifs et passifs financiers avaient varié de 50 points de base à la hausse ou à la baisse, le bénéfice net de la Société aurait été respectivement inférieur ou supérieur de 0,4 million de dollars (0,5 million de dollars pour l'exercice 2008).

L'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition porte un taux d'intérêt fixe et expose la Société au risque de la juste valeur lié au taux d'intérêt, à savoir que le taux d'intérêt sur le marché soit inférieur à celui rattaché à cet élément de passif. Le taux d'intérêt effectif de cette obligation est de 11,3 %.

Les autres actifs et passifs financiers de la Société ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

28 mars 2009
(en milliers de dollars pour les tableaux)

22. GESTION DES RISQUES (SUITE)

Risque de change

La Société est exposée au risque de change en raison de certains comptes fournisseurs libellés en devises. Au 28 mars 2009, ces comptes fournisseurs totalisent respectivement 4,8 millions d'euros et 1,5 million de dollars américains (8,1 millions d'euros et 1,0 million de dollars américains au 29 mars 2008).

Au cours de l'exercice, les achats de devises ont été comme suit, en dollars canadiens :

	2009	2008
Euro	221 618 \$	204 251 \$
Dollar américain	31 039	19 078
Autres devises	4 973	4 249
	257 630 \$	227 578 \$

Si les taux de change des devises achetées en cours d'exercice avaient varié de 5 % à la hausse ou à la baisse, le coût des produits vendus de la Société aurait été respectivement supérieur ou inférieur d'environ 13 millions de dollars (12 millions de dollars en 2008). En raison de la directive de révision des prix de vente des produits de la Société, laquelle comporte plusieurs révisions en cours d'exercice, sous réserve de certaines conditions, l'incidence d'une telle variation sur le bénéfice brut et le bénéfice net de la Société aurait été peu importante.

La Société négocie des contrats de change à terme visant à couvrir partiellement le risque de change auquel elle est exposée, en vertu desquels elle est tenue d'acheter des montants précis de devises, principalement en euros et en dollars américains, à des taux de change déterminés à l'avance.

Au 28 mars 2009 et au 29 mars 2008, la Société n'avait aucun contrat à terme en vigueur.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une perte survienne en raison du manquement d'un tiers à respecter ses obligations. En général, la valeur comptabilisée dans le bilan consolidé de la Société au titre des actifs financiers exposés au risque de crédit, déduction faite des provisions pour pertes, constitue le montant maximal qui est exposé au risque de crédit.

Trésorerie

Pour réduire son exposition au risque de crédit, la Société effectue le placement de sa trésorerie auprès d'institutions financières qu'elle considère comme contreparties solvables. La Société effectue un suivi et une évaluation continus des changements possibles de statut de ses parties contractantes ainsi que de leur solvabilité.

Comptes clients

La Société considère que son exposition au risque de crédit lié aux ventes de boissons alcooliques et d'autres biens et services est limitée en raison de la diversité de sa clientèle et du nombre élevé de ses clients. Pour certains clients, la Société exige des garanties accessoires. La politique de la Société consiste à soumettre certains clients à une procédure de vérification de crédit. De plus, le solde des comptes clients est géré et analysé de façon continue et, par conséquent, l'exposition de la Société aux pertes de créances n'est pas importante.

Le tableau suivant présente l'âge des comptes clients et la provision pour mauvaises créances afférente. La provision est établie en fonction de l'âge des comptes et du statut des dossiers clients.

	2009	2008
7 jours et moins	37 927 \$	38 569 \$
Entre 8 et 30 jours	6 070	6 378
Plus de 30 jours	1 861	2 707
	45 858	47 654
Provision pour mauvaises créances	(1 012)	(976)
	44 846 \$	46 678 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

28 mars 2009
(en milliers de dollars pour les tableaux)

22. GESTION DES RISQUES (SUITE)

L'évolution de la provision pour mauvaises créances se détaille comme suit :

	2009	2008
Solde au début	976 \$	1 161 \$
Reprise de provision	13	104
Radiation de créances	(74)	(322)
Perte de valeur comptabilisée	97	33
Solde à la fin	1 012 \$	976 \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à ses passifs financiers. La Société est exposée à ce risque principalement par ses emprunts, ses comptes fournisseurs et autres charges à payer, le dividende à payer, l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition et les engagements contractuels.

Les passifs financiers ont une échéance contractuelle inférieure à un an, à l'exception de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, décrite à la note 14, et des engagements en vertu de contrats de location-exploitation, décrits à la note 19.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme d'emprunts de montants autorisés suffisants. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

L'exposition de la Société à ce risque est réduite par un volume important de fonds générés par l'exploitation, des sources de financement préautorisées et la gestion de la dette à court terme à taux variables. La Société considère qu'elle est en mesure d'honorer les passifs financiers nécessitant des déboursés à brève échéance.

23. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part de ce dernier. La valeur d'échange correspond au montant établi et accepté par les parties. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

24. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.



Exercices terminés les 28 mars 2009 et 29 mars 2008
(chiffres non vérifiés)

	2009 ⁽¹⁾				
	Exercice	T4	T3	T2	T1
Nombre de semaines	52	12	16	12	12
Résultats financiers <i>(en millions de dollars)</i>					
Ventes nettes	2 419,1	468,6	880,6	552,1	517,8
Bénéfice brut	1 275,9	245,7	463,5	294,6	272,1
Charges d'exploitation nettes ⁽²⁾	469,2	117,0	143,0	102,9	106,3
Bénéfice net	806,7	128,7	320,5	191,7	165,8
Dividende versé	802,0	248,0	202,0	134,0	218,0
Ventes nettes par réseaux de vente <i>(en millions de dollars)</i>					
Succursales et centres spécialisés	2 142,2	412,6	784,7	488,3	456,6
Grossistes-épiciers	276,9	56,0	95,9	63,8	61,2
Total	2 419,1	468,6	880,6	552,1	517,8
Ventes en volume par réseaux de vente <i>(en millions de litres)</i>					
Succursales et centres spécialisés	132,1	25,4	45,6	31,8	29,3
Grossistes-épiciers	36,0	7,4	12,4	8,2	8,0
Total	168,1	32,8	58,0	40,0	37,3
Ventes en volume par catégories de produits <i>(en millions de litres)</i>					
Spiritueux	19,6	3,7	7,3	4,5	4,1
Vins	137,0	27,4	47,7	31,9	30,0
Bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées	11,5	1,7	3,0	3,6	3,2
Total	168,1	32,8	58,0	40,0	37,3
Autres données financières					
Ventes nettes aux brasseurs et aux distributeurs de bière ⁽³⁾ <i>(en millions de dollars)</i>	229,9	40,0	67,5	62,4	60,0
Bières vendues aux brasseurs et aux distributeurs de bière ⁽³⁾ <i>(en millions de litres)</i>	166,3	28,0	52,6	45,6	40,1

(1) En raison de l'adoption d'une nouvelle norme comptable sur les stocks, des frais directs de livraison d'un montant de 14,8 millions de dollars ont été déduits des charges d'exploitation et imputés au coût des produits vendus pour l'exercice 2008-2009.

(2) Après déduction des autres produits

(3) Ventes effectuées à titre d'intermédiaire, non comprises dans le chiffre d'affaires

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

	2008				
	Exercice	T4	T3	T2	T1
Nombre de semaines	52	12	16	12	12
Résultats financiers <i>(en millions de dollars)</i>					
Ventes nettes	2 293,9	449,6	835,4	513,3	495,6
Bénéfice brut	1 239,1	248,9	447,5	276,7	266,0
Charges d'exploitation nettes ⁽²⁾	478,2	121,9	149,2	103,0	104,1
Bénéfice net	760,9	127,0	298,3	173,7	161,9
Dividende versé	742,0	232,0	190,0	125,0	195,0
Ventes nettes par réseaux de vente <i>(en millions de dollars)</i>					
Succursales et centres spécialisés	2 029,5	399,5	740,0	453,3	436,7
Grossistes-épiciers	264,4	50,1	95,4	60,0	58,9
Total	2 293,9	449,6	835,4	513,3	495,6
Ventes en volume par réseaux de vente <i>(en millions de litres)</i>					
Succursales et centres spécialisés	127,9	25,2	44,1	29,9	28,7
Grossistes-épiciers	34,6	6,5	12,6	7,7	7,8
Total	162,5	31,7	56,7	37,6	36,5
Ventes en volume par catégories de produits <i>(en millions de litres)</i>					
Spiritueux	19,4	3,6	7,3	4,4	4,1
Vins	131,9	26,2	46,7	30,0	29,0
Bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées	11,2	1,9	2,7	3,2	3,4
Total	162,5	31,7	56,7	37,6	36,5
Autres données financières					
Ventes nettes aux brasseurs et aux distributeurs de bière ⁽³⁾ <i>(en millions de dollars)</i>	209,3	36,8	54,0	63,2	55,3
Bières vendues aux brasseurs et aux distributeurs de bière ⁽³⁾ <i>(en millions de litres)</i>	148,2	28,1	36,6	44,4	39,1



Exercices terminés le dernier samedi du mois de mars
(chiffres non vérifiés)

	2009 ⁽¹⁾	2008	2007 ⁽²⁾
Résultats d'exploitation <i>(en millions de dollars)</i>			
Ventes nettes	2 419,1	2 293,3	2 173,8
Bénéfice brut	1 275,9	1 239,1	1 180,8
Charges d'exploitation nettes ⁽⁴⁾	469,2	478,2	472,8
Bénéfice net	806,7	760,9	708,0
Situation financière <i>(en millions de dollars)</i>			
Actif total	590,3	592,5	573,0
Immobilisations	209,6	214,4	240,2
Fonds de roulement net	(140,5)	(146,2)	(171,6)
Passif à long terme	24,3	25,1	24,4
Capitaux propres	44,8	43,1	44,2
Flux de trésorerie <i>(en millions de dollars)</i>			
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	834,6	816,5	769,0
Acquisitions d'immobilisations	26,6	21,1	19,0
Dividende versé	802,0	742,0	674,0

(1) En raison de l'adoption d'une nouvelle norme comptable sur les stocks, des frais directs de livraison d'un montant de 14,8 millions de dollars ont été déduits des charges d'exploitation et imputés au coût des produits vendus pour l'exercice 2008-2009.

(2) Exercice financier de 53 semaines

(3) Exercice perturbé par un conflit de travail

(4) Après déduction des autres produits et des autres revenus

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

2006	2005 ⁽³⁾	2004	2003	2002	2001 ⁽²⁾	2000
2 013,6	1 805,3	1 831,6	1 719,9	1 570,8	1 443,7	1 307,5
1 114,2	995,5	1 016,9	934,3	845,4	786,0	713,8
457,3	449,7	446,1	393,9	356,7	314,7	272,3
656,9	545,8	570,8	540,4	488,7	471,3	441,5
658,8	682,8	742,6	651,6	575,8	492,9	372,5
272,4	295,4	313,7	297,4	214,6	163,5	103,2
(203,6)	(227,5)	(242,8)	(230,7)	(148,8)	(99,2)	(33,9)
46,4	47,5	52,2	53,4	54,5	53,0	37,7
35,6	35,6	34,9	34,1	33,7	32,0	46,9
679,5	727,5	523,3	580,5	544,4	417,9	433,7
24,9	32,2	57,4	110,7	72,0	74,3	34,0
598,0	558,0	606,0	509,0	441,0	529,0	421,0



Exercices terminés le dernier samedi du mois de mars
(chiffres non vérifiés)

	2009	2008	2007 ⁽¹⁾
Ventes nettes par réseaux de vente <i>(en millions de dollars et en millions de litres)</i>			
Succursales et centres spécialisés	2 142,2 132,1 L	2 029,5 127,9	1 913,3 123,6
Grossistes-épiciers	276,9 36,0 L	264,4 34,6	260,5 32,8
Total	2 419,1 168,1 L	2 293,9 162,5	2 173,8 156,4
Ventes nettes par catégories de produits <i>(en millions de dollars et en millions de litres)</i>			
Spiritueux	529,4 19,6 L	513,6 19,4	492,4 19,0
Vins	1 801,2 137,0 L	1 700,4 131,9	1 601,8 126,0
Bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées	88,5 11,5 L	79,9 11,2	79,6 11,4
Total	2 419,1 168,1 L	2 293,9 162,5	2 173,8 156,4
Autres données financières <i>(en millions de dollars et en millions de litres)</i>			
Ventes nettes aux brasseurs et aux distributeurs de bière ⁽³⁾	229,9	209,3	190,3
Bières vendues aux brasseurs et aux distributeurs de bière ⁽³⁾	166,3 L	148,2	132,4

(1) Exercice financier de 53 semaines

(2) Exercice perturbé par un conflit de travail

(3) Ventes effectuées à titre d'intermédiaire, non comprises dans le chiffre d'affaires

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

2006	2005 ⁽²⁾	2004	2003	2002	2001 ⁽¹⁾	2000
1 753,2	1 506,0	1 581,7	1 487,6	1 349,9	1 222,5	1 095,8
114,9	101,2	108,2	105,3	97,7	89,0	79,0
260,4	299,3	249,9	232,3	220,9	221,2	211,7
31,9	34,9	29,4	28,9	29,2	30,4	32,0
2 013,6	1 805,3	1 831,6	1 719,9	1 570,8	1 443,7	1 307,5
146,8	136,1	137,6	134,2	126,9	119,4	111,0
460,0	405,0	427,5	414,2	400,7	385,3	357,1
18,2	16,1	17,3	16,9	16,7	16,5	15,2
1 470,3	1 312,0	1 322,4	1 221,9	1 104,6	1 015,9	909,6
116,7	107,6	109,0	105,3	100,9	97,1	89,9
83,3	88,3	81,7	83,8	65,5	42,5	40,8
11,9	12,4	11,3	12,0	9,3	5,8	5,9
2 013,6	1 805,3	1 831,6	1 719,9	1 570,8	1 443,7	1 307,5
146,8	136,1	137,6	134,2	126,9	119,4	111,0
159,5	181,6	238,5	150,1	121,2	102,5	97,0
122,8	131,7	203,6	110,1	84,4	83,8	76,6



Exercices terminés le dernier samedi du mois de mars
(chiffres non vérifiés)

	2009 ⁽¹⁾	2008	2007 ⁽²⁾
Charges d'exploitation nettes⁽⁴⁾ <i>(en millions de dollars)</i>			
Rémunération et avantages sociaux	319,7	316,9	308,4
Frais d'occupation d'immeuble ⁽⁵⁾	76,9	73,6	72,5
Frais d'utilisation de l'équipement et des fournitures ⁽⁵⁾	44,2	59,8	57,8
Fret à la vente et communication	8,9	11,4	12,2
Autres charges d'exploitation ⁽⁴⁾	19,5	16,5	21,9
Poste exceptionnel	—	—	—
Total	469,2	478,2	472,8
Ratios d'exploitation <i>(en pourcentages des ventes nettes)</i>			
Bénéfice brut	52,7 %	54,0 %	54,3 %
Bénéfice net	33,3 %	33,2 %	32,6 %
Charges d'exploitation nettes ⁽⁴⁾	19,4 %	20,8 %	21,7 %
Autres renseignements <i>(à la fin de l'exercice)</i>			
Nombre d'employés ⁽⁶⁾	5 260	5 337	5 264
Nombre de succursales	414	414	414
Nombre d'agences	398	397	395
Nombre de produits commercialisés	8 611	8 231	7 532
Superficie des locaux <i>(en milliers de pieds carrés)</i>			
Succursales	1 759,0	1 703,8	1 687,1
Centres de distribution	1 215,4	1 215,4	1 166,9

(1) En raison de l'adoption d'une nouvelle norme comptable sur les stocks, des frais directs de livraison d'un montant de 14,8 millions de dollars ont été déduits des charges d'exploitation et imputés au coût des produits vendus pour l'exercice 2008-2009.

(2) Exercice financier de 53 semaines

(3) Exercice perturbé par un conflit de travail

(4) Après déduction des autres produits et des autres revenus

(5) Incluant les charges d'amortissements

(6) Le nombre d'employés est établi sur la base d'équivalence en temps complet (personne/année).

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

2006	2005 ⁽³⁾	2004	2003	2002	2001 ⁽²⁾	2000
280,0	254,3	275,8	252,3	224,6	202,2	196,1
71,2	66,6	64,7	57,4	47,8	40,8	34,5
57,9	60,8	54,2	42,9	34,6	27,1	21,6
13,3	12,3	12,6	12,2	10,5	7,8	5,5
34,9	55,7	38,8	29,1	39,2	36,8	20,7
–	–	–	–	–	–	(6,1)
457,3	449,7	446,1	393,9	356,7	314,7	272,3
55,3 %	55,1 %	55,5 %	54,3 %	53,8 %	54,4 %	54,6 %
32,6 %	30,2 %	31,2 %	31,4 %	31,1 %	32,6 %	33,8 %
22,7 %	24,9 %	24,4 %	22,9 %	22,7 %	21,8 %	20,8 %
5 235	4 494	4 803	4 511	4 242	4 078	3 406
408	403	398	398	380	370	341
400	403	403	401	399	252	153
7 243	7 633	7 148	6 755	7 250	7 386	6 575
1 660,9	1 633,1	1 595,7	1 542,9	1 306,3	1 404,0	1 157,6
1 166,9	1 152,6	1 127,6	983,0	877,9	848,1	758,8



GOUVERNANCE



Le conseil d'administration de la Société des alcools du Québec est composé de 12 membres, dont le président et chef de la direction. Un poste est présentement vacant.

Les membres du conseil d'administration possèdent des profils professionnels diversifiés et mettent leurs connaissances et leurs compétences au profit des quatre comités du conseil d'administration, dont le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification, le comité des pratiques commerciales et le comité des ressources humaines.

Sous la présidence de M. Norman Hébert jr., le conseil d'administration a tenu 16 séances au cours de l'exercice financier 2008-2009 et rempli toutes les fonctions habituelles relatives à la conduite des affaires de la Société. Il a examiné et approuvé le budget de la Société de même que les états financiers annuels, ainsi que le rapport annuel. Il a également approuvé le Plan de covérification, les politiques des ressources humaines, les normes et barèmes de rémunération, ainsi que les autres conditions d'emploi des dirigeants et des employés de la Société. De plus, le conseil a reçu, après chacune des séances de ses comités, un rapport verbal ainsi que les procès-verbaux faisant état des dossiers qui ont été à l'étude lors de ces séances.

En plus des activités courantes, plusieurs faits saillants ont marqué l'exercice financier 2008-2009. Notamment, le conseil d'administration a participé au processus de recrutement et de sélection du président et chef de la direction, à l'issue duquel il a recommandé au gouvernement du Québec la candidature de M. Philippe Duval, qui a été nommé le 18 juin 2008.

Également, conformément à l'article 15.1 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le conseil a participé au processus de réflexion et à l'élaboration du Plan stratégique 2010-2012. Cet exercice de réflexion a porté, entre autres, sur les enjeux stratégiques auxquels sera confrontée la Société. Il a permis aux membres du conseil d'administration d'échanger avec le comité de direction sur les défis organisationnels de performance et l'évolution du marché dans lequel la Société se développera au cours des prochaines années. Les initiatives qui ont été déterminées constitueront une occasion de dynamiser les façons de faire de la Société en optimisant ses activités commerciales.



Les quatre comités du conseil d'administration
et leurs activités

Le comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique est présidé par M^{me} Louise Ménard et est composé de cinq membres. Au cours de l'exercice 2008-2009, il a tenu six séances.

Le comité a rempli toutes les fonctions courantes énoncées à l'article 22 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

Le comité a notamment participé à l'élaboration du Code d'éthique des employés de la Société des alcools du Québec, lequel a été adopté par le conseil d'administration et est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2008.

Il a effectué un suivi des résultats de l'application du Programme d'éthique de vente dans le réseau des succursales.

Il a également supervisé l'évaluation annuelle des comités et du conseil d'administration.

Il a recommandé au conseil d'administration d'approuver le Plan de développement durable de la Société ainsi que sa structure de gouvernance et lui a également recommandé d'adopter la Politique de gestion du Fonds environnemental sur les contenants.

Le comité de gouvernance et d'éthique a procédé à l'étude des rapports semestriels soumis par l'ombudsman des relations d'affaires et du personnel de la Société des alcools du Québec et a recommandé au conseil d'administration de procéder au renouvellement de son mandat pour une période d'une année.

Il a également participé à la mise à jour du *Manuel de l'administrateur* incluant la révision des mandats des comités et du conseil d'administration.

Finalement, il a organisé cinq séances de formation pour les membres du conseil d'administration portant sur la Politique d'achat et de mise en marché, le développement durable, le marketing relationnel, le contexte commercial et réglementaire de la Société et la gestion par catégories de produits commercialisés par la Société des alcools du Québec.

Le comité de vérification

Le comité de vérification est présidé par M^{me} Chantal Bélanger et est composé de six administrateurs dont deux sont membres de l'Ordre des comptables généraux agréés du Québec. Au cours de l'exercice financier 2008-2009, le comité de vérification a tenu sept séances à l'occasion desquelles il a rempli toutes les fonctions courantes énoncées à l'article 24 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

Le comité a notamment recommandé au conseil d'administration d'approuver les états financiers, il s'est assuré que ceux-ci reflétaient fidèlement la situation financière de la Société et que les mécanismes des divers contrôles internes en place étaient adéquats et efficaces.

Il a également recommandé au conseil d'administration l'approbation d'un Plan annuel de vérification et d'un Plan visant l'optimisation des ressources humaines en succursale et il en a assuré le suivi.

Il a supervisé les activités de la vérification interne et il a rencontré périodiquement les vérificateurs externes et les représentants du Vérificateur général du Québec afin d'échanger sur le Plan de covérification des états financiers de la Société.

Enfin, le comité a recommandé au conseil d'administration l'adoption d'une Politique de divulgation financière et d'une Politique générale sur la sécurité de l'information.

Le comité des pratiques commerciales

Le comité des pratiques commerciales est présidé par M. Yves Archambault et est composé de sept membres, dont un poste est vacant. Au cours de l'exercice financier 2008-2009, le comité des pratiques commerciales a tenu huit séances.

Le comité a notamment pour mandat d'étudier les politiques et affaires courantes de la Société des alcools du Québec qui concernent l'achat et la mise en marché des produits distribués par la Société, incluant le marketing et les promotions. De plus, il s'assure du respect de la Politique portant sur les contrats et les engagements financiers, incluant le développement de son réseau de succursales et d'agences. Finalement, il examine les dossiers concernant les communications externes et la responsabilité sociétale.

Afin d'exécuter toutes les responsabilités que lui a déléguées le conseil d'administration, le comité a notamment procédé à la refonte de la Politique d'achat et de mise en marché et en a recommandé l'adoption au conseil d'administration. Il a également assuré le suivi périodique du Plan de développement du réseau de succursales et des agences et il a procédé à la refonte de la Politique en matière de contrats et d'engagements financiers et de ses directives.

Finalement, le comité des pratiques commerciales a recommandé au conseil d'administration d'adopter la refonte de la Politique des dons et des commandites et d'autoriser une progression en 5 ans du budget dédié à ce secteur d'activité afin de pouvoir investir dans la communauté 1 % du bénéfice net de la Société.

Le comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines est présidé par M. Adam Turner et est composé de sept membres, dont un poste est vacant.

Au cours de l'exercice 2008-2009, le comité des ressources humaines a tenu sept séances à l'occasion desquelles il a rempli toutes les fonctions courantes énoncées à l'article 27 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

Le comité a principalement pour mandat de s'assurer de la mise en place de politiques relatives aux ressources humaines.

Au cours de l'exercice 2008-2009, le comité a participé au processus de sélection du président et chef de la direction, à l'issue duquel il a recommandé la candidature de M. Philippe Duval.

De plus, ayant révisé la structure organisationnelle de la Société, il a participé au processus de sélection du vice-président et chef de l'exploitation et recommandé au conseil d'administration d'approuver la nomination de M. Alain Brunet à ce poste.

Le comité a également recommandé au conseil la structure de rémunération et les conditions d'emploi des autres dirigeants et des employés non syndiqués de la Société.

Finalement, le comité a examiné le suivi du Plan de relève des dirigeants de la Société et il a pris acte des résultats de la revue des talents 2008 pour les postes de vice-présidents et de directeurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Norman Hébert jr.

Président du conseil d'administration

– Nommé le 15 novembre 2006 pour un mandat de deux ans (Décret 1043-2006)
– Renouvellement le 28 janvier 2009 pour un mandat de cinq ans (Décret 47-2009)

Président et chef de la direction

Groupe Park Avenue inc.



Licencié en droit de l'Université d'Ottawa et détenteur d'un baccalauréat en commerce de l'Université Concordia, Norman Hébert jr. est, depuis 1991, président et chef de la direction du Groupe Park Avenue inc. M. Hébert est membre du conseil d'administration de l'Université Concordia. Il fut aussi président de la Corporation des concessionnaires automobiles de Montréal et président de la section du Québec de la Young Presidents' Organization.

Philippe Duval

Administrateur

– Nommé le 18 juin 2008 pour un mandat de trois ans (Décret 615-2008)

Président et chef de la direction

SAQ



Diplômé en relations industrielles de l'Université de Montréal, Philippe Duval œuvre dans ce domaine depuis près de 30 ans, ayant notamment occupé le poste de vice-président dans différentes entreprises. Ayant débuté sa carrière en 1977 à la Société de développement de la Baie-James, il a également œuvré dans le secteur des ventes à titre de directeur national chez Delisle Canada. À la SAQ depuis 2003, il a été vice-président aux ressources humaines, puis vice-président à l'exploitation des réseaux de vente avant d'être nommé président-directeur général par intérim en novembre 2007 et président et chef de la direction le 18 juin 2008.

Yves Archambault**Président du comité des pratiques commerciales****Administrateur**

- Nommé le 12 septembre 2003 pour un mandat de deux ans (Décret 937-2003)
- Renouvellement le 16 novembre 2005 pour un mandat de deux ans (Décret 1085-2005)
- 2^e renouvellement le 27 août 2008 pour un mandat de deux ans (Décret 798-2008)



Licencié des HEC Montréal, Yves Archambault siège actuellement à titre d'administrateur pour Desjardins Groupe d'assurances générales ainsi que pour Technologies 20-20 inc. Il a occupé le poste de vice-président exécutif chez le Groupe Val Royal de 1988 à 1993. Il a été par la suite président et chef de l'exploitation de Réno-Dépôt inc. de 1993 à 1997, puis chef de la direction jusqu'en 2002. Il a également siégé au conseil d'administration de plusieurs sociétés, dont Arcon Canada, Culinar, Kingfisher plc et Réno-Dépôt inc.

Chantal Bélanger**Présidente du comité de vérification****Administratrice**

- Nommée le 18 décembre 2002 pour un mandat de deux ans (Décret 1507-2002)
- Renouvellement le 16 novembre 2005 pour un mandat de deux ans (Décret 1085-2005)
- 2^e renouvellement le 27 août 2008 pour un mandat de deux ans (Décret 798-2008)



Membre de l'Ordre des comptables généraux agréés du Québec et titulaire d'un certificat de 1^{er} cycle en sciences comptables de l'Université du Québec à Rimouski, Chantal Bélanger possède également un diplôme en gestion bancaire de l'Institut des banquiers canadiens. Elle détient aussi une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval la désignant comme administratrice de sociétés certifiée. M^{me} Bélanger a occupé pendant 20 ans différents postes de cadre à la Banque Laurentienne du Canada, où elle fut notamment première vice-présidente aux services financiers aux particuliers pour le Québec. Actuellement, elle siège au conseil d'administration des Industries Lassonde inc., de la Régie des rentes du Québec, ainsi que de l'Institut des administrateurs de sociétés – section du Québec, en plus de présider le comité de vérification des deux premiers organismes.

Johanne Brunet**Administratrice**

- Nommée le 7 août 2007 pour un mandat de quatre ans (Décret 623-2007)

Professeure agrégée

Service de l'enseignement du marketing aux HEC Montréal



Membre de l'Ordre des comptables généraux agréés, Johanne Brunet est détentricrice d'un doctorat en *Industrial and Business Studies* de l'Université de Warwick (Royaume-Uni) et d'une maîtrise en administration des affaires en marketing et gestion internationale des HEC Montréal. Elle fut lauréate 1999 Action femmes d'affaires de la Chambre de commerce de Montréal. Johanne Brunet a travaillé comme directrice de la production extérieure et des acquisitions à la Société Radio-Canada, pour ensuite œuvrer en tant que vice-présidente principale à TV5-Amériques. Elle siège entre autres aux conseils d'administration de Vivavision Inc., du Théâtre du Rideau Vert et des Universitaires pour l'éducation supérieure et le développement.

Louise Ménard**Présidente du comité de gouvernance et d'éthique****Administratrice**

– Nommée le 7 août 2007 pour un mandat de quatre ans (Décret 623-2007)

Présidente

Groupe Méfor inc.



Licenciée en droit de l'Université de Montréal et membre du Barreau du Québec depuis 1974, Louise Ménard est actuellement présidente du Groupe Méfor inc. – Société de services de consultation et de gestion. M^{me} Ménard a agi antérieurement à titre de vice-présidente Affaires corporatives et juridiques et secrétaire chez Sodarcan inc. après avoir œuvré à titre de conseiller juridique pour différentes entreprises publiques et privées, notamment Quebecor inc. et la Société de loteries du Québec (Loto-Québec). Elle est membre du conseil d'administration et présidente du Comité de régie d'entreprise de la société ProMetic Sciences de la vie inc., en plus de siéger au conseil d'administration de la Fondation Sur la pointe des pieds.

Gary Mintz**Administrateur**

– Nommé le 12 septembre 2003 pour un mandat de deux ans (Décret 937-2003)

– Renouvellement le 16 novembre 2005 pour un mandat de deux ans (Décret 1085-2005)

– 2^e renouvellement le 27 août 2008 pour un mandat de deux ans (Décret 798-2008)**Vice-président aux achats industriels**

La compagnie américaine de fer et métaux inc. (AIM)



Gary Mintz est diplômé de l'Université McGill en commerce et détient une maîtrise en administration des affaires de l'Université Concordia. Il est vice-président aux achats industriels de La compagnie américaine de fer et métaux inc. (AIM) depuis 25 ans. M. Mintz participe aussi comme bénévole à de nombreuses œuvres caritatives, notamment pour l'Hôpital général juif et l'Hôpital de Montréal pour enfants.

Robert Morier**Administrateur**

– Nommé le 12 septembre 2003 pour un mandat de deux ans (Décret 937-2003)

– Renouvellement le 16 novembre 2005 pour un mandat de deux ans (Décret 1085-2005)

– 2^e renouvellement le 27 août 2008 pour un mandat de trois ans (Décret 798-2008)**Président**

Robert Morier inc.



Robert Morier détient un diplôme d'assureur-vie agréé de même qu'une maîtrise en sciences commerciales de l'Université de Sherbrooke. Président de son propre cabinet de services financiers, M. Morier a présidé deux campagnes d'Opération Nez rouge. Il est aussi membre fondateur et trésorier de la Fondation Athlétas, qui soutient le développement des athlètes étudiants de l'Université de Sherbrooke.

Pietro Perrino**Administrateur**

– Nommé le 3 novembre 2004 pour un mandat de deux ans (Décret 1021-2004)

– Renouvellement le 7 août 2007 pour un mandat de trois ans (Décret 623-2007)

Président

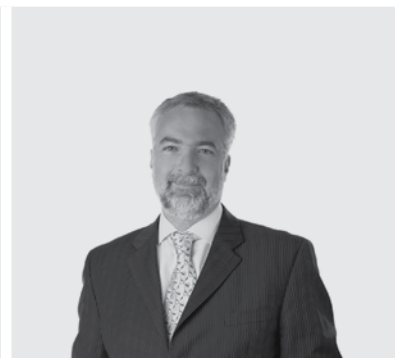
Pergui Groupe Conseil inc.

Vice-président

VM Cap

Président du conseil

ZoomMed



Pietro Perrino est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal. Il détient également une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval le désignant comme un administrateur de sociétés certifié. En mars 1999, il a fondé Pergui Groupe Conseil inc., où il agit à titre de consultant auprès de dirigeants d'entreprise en élaborant avec eux leur positionnement stratégique et leur plan d'affaires. M. Perrino est également membre du conseil d'administration de Ranaz Corporation, de la Société Toptent inc. et de la compagnie Zoom Média.

Jean-Marie Toulouse**Administrateur**

– Nommé le 7 août 2007 pour un mandat de quatre ans (Décret 623-2007)

Professeur honoraire

École des Hautes Études commerciales



Jean-Marie Toulouse, Ph. D. (psychologie sociale, Université de Montréal), postdoctorat (*management*, UCLA), est professeur honoraire aux HEC Montréal. Il y a enseigné la stratégie d'entreprise et l'entrepreneuriat et y a également occupé plusieurs postes administratifs dont celui de directeur pendant près de 12 ans. Il a publié plusieurs ouvrages et un nombre considérable d'articles dans les plus grandes revues de sa discipline et les meilleures revues professionnelles. Au cours de sa carrière, M. Toulouse a été membre de plusieurs conseils d'administration. Il est officier de l'Ordre du Québec et membre de la Société royale du Canada.

Adam Turner**Président du comité des ressources humaines****Administrateur**

– Nommé le 25 mai 2005 pour un mandat de deux ans (Décret 483-2005)

– Renouvellement le 7 août 2007 pour un mandat de trois ans (Décret 623-2007)

Président

Divco ltée



Détenteur d'un baccalauréat en sciences politiques et français de l'Université Western Ontario, Adam Turner est aussi diplômé de l'Institut international de formation des cadres, comptabilité et finance de l'Université McGill. Il occupe le poste de président de Divco ltée, une entreprise de construction de bâtiments institutionnels, industriels et commerciaux. M. Turner a agi comme administrateur au sein de nombreuses organisations dont Kids for Kids, Young Entrepreneurs' Organization, Shanmark Medical, Prosys Tech, Adtek PhotoMask et Perry Baromedical.

Présence des administrateurs aux réunions du conseil d'administration et de ses comités

Année financière 2008 – 2009					
Administrateurs	Conseil d'administration	Comité des pratiques commerciales	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de vérification	Comité des ressources humaines
Séances	16	8	6	7	7
Norman Hébert jr.	16/16	5/8	6/6	5/7	6/7
Philippe Duval	13/16 **	6/8	–	–	–
Yves Archambault	15/16	8/8	–	–	6/7
Chantal Bélanger	15/16	–	6/6	7/7	–
Johanne Brunet	16/16	8/8	–	4/4 *	4/4 *
Monique Leroux (démission le 26 juin 2008)	2/9	0/2	–	0/2	–
Louise Ménard	13/16	–	6/6	–	7/7
Gary Mintz	12/16	7/8	4/6	–	–
Robert Morier	13/16	–	–	7/7	7/7
Pietro Perrino	15/16	8/8	–	7/7	–
Jean-Marie Toulouse	15/16	–	4/6	–	5/7
Adam Turner	16/16	–	–	3/7	7/7

* La composition des comités a été modifiée au cours de l'exercice 2008-2009 par la résolution du conseil d'administration du 28 août 2008.

** Philippe Duval : Au conseil d'administration, trois présences non requises lors des séances sur le recrutement du président et chef de la direction

Rémunération des administrateurs 2008-2009

(en dollars)

Norman Hébert jr. ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	44 877 \$
Yves Archambault ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁵⁾	25 440 \$
Chantal Bélanger ⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	24 929 \$
Johanne Brunet ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁴⁾	23 756 \$
Monique Leroux ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁴⁾	3 303 \$
Louise Ménard ⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁵⁾	23 991 \$
Gary Mintz ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	19 352 \$
Robert Morier ⁽¹⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	21 543 \$
Pietro Perrino ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁴⁾	23 559 \$
Jean-Marie Toulouse ⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁵⁾	20 344 \$
Adam Turner ⁽¹⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	24 144 \$
Total	255 238 \$

(1) Conseil d'administration

(2) Comité des pratiques commerciales

(3) Comité de gouvernance et d'éthique

(4) Comité de vérification

(5) Comité des ressources humaines

* Rémunération payable aux administrateurs selon le décret numéro 610-2006 adopté le 28 juin 2006 et majorée de 2 % le 1^{er} avril 2008

CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS

En décembre 2006, le gouvernement du Québec adoptait le projet de loi 53, la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*. En vue de s'y conformer et de mettre en place les meilleures pratiques dans le domaine, la SAQ s'est dotée d'un Code d'éthique à l'intention de ses employés. Conçu en collaboration avec tous les secteurs de l'entreprise et entré en vigueur le 1^{er} décembre 2008, ce Code est un guide de référence incontournable qui permet aux employés d'agir en harmonie avec les bonnes pratiques d'affaires promues par la SAQ. Inspiré des valeurs de l'entreprise – passion, respect, responsabilité, intégrité, collaboration et équilibre –, cet outil fournit des repères solides à l'ensemble des employés de la SAQ. En tant que société d'État à vocation commerciale, la SAQ tient à préserver la confiance de ses partenaires d'affaires et clients et accorde ainsi une grande importance à l'éthique de ses employés. Le Code d'éthique est donc un outil qui s'intègre dans un processus évolutif au sein duquel le comité consultatif à l'éthique a un rôle de première importance.

Rémunération des cinq plus hauts salariés et membres de la direction

(en dollars)

Nom	Titre	Salaire de base au 30 mars 2008	Salaire de base après le 30 mars 2008	Programme de boni annuel 2008-2009	Autres formes de rémunération*	Commentaires
Philippe Duval	Vice-président Exploitation des réseaux de vente	207 722		12 301		Boni versé selon les conditions de rémunération des vice-présidents
	Président-directeur général par intérim	228 494				Président et chef de la direction par intérim du 17 novembre 2007 au 17 juin 2008
	Président et chef de la direction		273 333	32 327	7 867	Nomination le 18 juin 2008
Alain Brunet	Vice-président Commercialisation	194 468		62 429	8 194	
	Vice-président et chef de l'exploitation		223 000			Promotion le 31 août 2008
Richard Genest	Vice-président et chef de la direction financière	215 236		60 256	8 309	
Luc Vachon	Vice-président Logistique et distribution	201 533		56 421	10 531	
Benoit Durand	Vice-président Ressources informationnelles	189 066		52 930	29 020	

* Avantages imposables liés aux achats de boissons alcooliques, à l'utilisation d'une automobile, aux cotisations professionnelles et aux assurances collectives

L'OMBUDSMAN, EN TOUTE ÉQUITÉ

Le poste d'ombudsman aux relations d'affaires et du personnel a été confié à une personne d'expérience, M. Jacques Desmeules, président-directeur général de la SAQ de 1971 à 1978. L'ombudsman peut recevoir les plaintes des membres du personnel ainsi que celles des partenaires d'affaires qui n'ont pas reçu de réponse, ou de réponse satisfaisante, de la part du (des) responsable(s) de la SAQ. Il doit analyser et traiter ces plaintes selon le principe de l'équité. L'ombudsman, dont la fonction relève du conseil d'administration et de son comité de gouvernance et d'éthique, jouit d'ailleurs d'une indépendance absolue à l'égard de la direction de la SAQ de façon qu'il puisse exercer sa tâche en toute impartialité. Il a un pouvoir de recommandation auprès du conseil d'administration, auquel il présente, deux fois par année, un rapport de ses activités, comme ce fut le cas en 2008-2009. Au cours de cet exercice, M. Desmeules a traité de nombreux dossiers reliés aux relations avec le personnel et aux pratiques commerciales de la SAQ et a formulé des recommandations. En plus d'être membre du Forum canadien des ombudsmans, l'ombudsman de la SAQ souscrit au Code de déontologie de l'International Ombudsman Association (IOA), dont il est membre certifié.

Effectif (par sexes et divisions)

Portrait des employés au 28 mars 2009

Division	Femmes	Hommes	Total
Affaires publiques et communications	35	7	42
Commercialisation	104	49	153
Direction de l'exploitation	1	1	2
Exploitation des réseaux de vente	2 729	2 619	5 348
Finances	166	267	433
Logistique et distribution	87	676	763
Président et chef de la direction	12	20	32
Ressources humaines	89	27	116
Ressources informationnelles	56	141	197
Secrétariat général et services juridiques	17	8	25
Total	3 296	3 815	7 111



des membres du conseil d'administration
de la Société des alcools du Québec

PRÉAMBULE

Considérant que les membres du conseil d'administration doivent se doter d'un Code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (ci-après appelé « *Règlement* ») adopté dans le cadre de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c M-30, a 3.0.1 et 3.0.2; 1997, c. 6, a. 1);

Considérant que la loi et le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration, lesquels sont en partie reproduits à titre informatif à l'*Annexe 1* du présent Code;

Considérant que l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser la transparence et de responsabiliser l'administration et les administrateurs publics;

Considérant que les membres du conseil d'administration désirent doter l'entreprise d'un Code d'éthique et de déontologie propre à l'entreprise;

En considération de ce qui précède, les membres du conseil d'administration adoptent le Code d'éthique et de déontologie qui suit :

SECTION 1.

Interprétation

1. Dans le présent Code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :
 - a) « **membre du conseil** » désigne un membre du conseil d'administration de la Société, qu'il exerce ou non une fonction à plein temps;
 - b) « **association** » désigne une association ou un regroupement de personnes, de sociétés ayant un intérêt direct ou indirect dans le commerce des boissons alcooliques ou l'organisation du commerce des boissons alcooliques;
 - c) « **autorité compétente** » désigne le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif;
 - d) « **conjoint** » comprend les époux ainsi que les personnes vivant maritalement l'une avec l'autre depuis plus d'un an;
 - e) « **conseil** » désigne le conseil d'administration de la Société;
 - f) « **contrat** » comprend un contrat projeté;
 - g) « **entreprise** » désigne toute forme d'unité économique de production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier;
 - h) « **famille immédiate** » désigne le conjoint et les enfants à charge;
 - i) « **loi** » désigne la *Loi sur la Société des alcools du Québec*, L.R.Q. c. S-13, telle qu'elle a été amendée et modifiée à l'occasion; et
 - j) « **Société** » désigne la Société des alcools du Québec.
2. Dans le présent Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et/ou l'incitation à le poser.

SECTION 2.

Dispositions générales

3. Le présent Code a pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie des membres du conseil.

Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion.

Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des membres du conseil; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.
4. Le membre du conseil est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, ainsi que ceux établis dans le présent Code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les dispositions les plus exigeantes doivent s'appliquer.
5. Dans les 30 jours de l'adoption du présent Code par le conseil, chaque membre du conseil doit remplir et signer l'attestation reproduite à l'*Annexe 2* du présent Code; cette attestation, une fois remplie, est remise au président du conseil, qui doit la remettre au secrétaire de la Société aux fins de conservation.

Chaque nouveau membre du conseil doit faire de même dans les 30 jours de sa nomination.
6. Le membre du conseil s'engage à collaborer avec le président du conseil et à se conformer aux avis que ce dernier peut être appelé à donner verbalement ou par écrit.

SECTION 3.

Principes d'éthique

7. Pendant toute la durée de son mandat, le membre du conseil doit agir avec prudence, diligence, honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la Société.
Le membre du conseil doit accomplir sa tâche avec efficacité, assiduité et dans le respect du droit et de l'équité.
Dans l'exécution de ses fonctions, le membre du conseil fait bénéficier ses collègues et la Société des connaissances ou aptitudes qu'il a acquises au cours de sa carrière.
8. Le membre du conseil ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'un tiers.
9. Le membre du conseil prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.
10. Le membre du conseil doit assurer et préserver la confidentialité des informations qu'il obtient dans l'exercice de ses fonctions de membre du conseil; il doit s'assurer de la destruction de tout document confidentiel lorsque ce dernier n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat de membre du conseil; il doit user de retenue dans ses conversations afin de ne pas favoriser une partie au détriment d'une autre sur le plan des liens d'affaires qu'elle a ou pourrait avoir avec la Société.
11. Les décisions du conseil sont publiques, sauf décision contraire du conseil et ce, pour des motifs sérieux. Toutefois, les délibérations, les votes et les positions défendues par les membres sont confidentiels.

SECTION 4.

Règles de déontologie

12. Le membre du conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation pouvant jeter un doute raisonnable sur sa capacité de s'acquitter de ses devoirs avec loyauté.
13. Le membre du conseil à temps plein, dont le président et chef de la direction, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.
Tout autre membre du conseil qui a ou dont l'employeur a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise, un contrat ou une association doit dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise, le contrat ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.
Il doit également dénoncer dès qu'il en a connaissance les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

14. Le membre du conseil est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
Tout document identifié par le conseil d'administration ou par le secrétaire général comme étant confidentiel revêt un caractère confidentiel et ne peut être transmis, communiqué ou son contenu divulgué à quiconque par le membre du conseil sans une autorisation expresse du conseil.
15. Le membre du conseil ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autres que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donateur ou à la Société.
16. Le membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
17. Le membre du conseil ne peut accepter ni solliciter un avantage d'une personne ou d'une entreprise faisant affaires avec la Société ou une filiale, ou agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet avantage est destiné à l'influencer ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions, ou de générer des attentes en ce sens. Le membre du conseil ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à l'influence qu'il pourrait exercer sur quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre.

SECTION 5.

Divulgaration et abstention

18. La divulgation requise à l'article 13 se fait :
 - a) lors de la réunion au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude; ou
 - b) dès le moment où le membre du conseil qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée à l'étude en acquiert un; ou
 - c) dès le moment où le membre du conseil acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu; ou
 - d) dès le moment où le membre du conseil acquiert un intérêt dans un contrat ou une question sous étude.
19. Le membre du conseil doit effectuer la divulgation requise à l'article 13 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par cet article et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société, ne requiert pas l'approbation des membres du conseil.
20. Les articles 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19 et 21 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate du membre du conseil.
21. Le membre du conseil doit remettre au président du conseil, dans les 30 jours de sa nomination et le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'Annexe 3 et contenant les informations suivantes :
 - a) le nom de toute entreprise dans laquelle il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens;
 - b) le nom de toute entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans

- laquelle il a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif ;
- c) le nom de toute association dans laquelle il exerce des fonctions ou de laquelle il est membre en précisant ses fonctions le cas échéant ainsi que les objets visés par cette association.

Le membre du conseil pour qui les dispositions des paragraphes a) à c) ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du conseil.

Le membre du conseil doit également produire une telle déclaration dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

22. Le président du conseil remet les déclarations reçues en application des articles 13 et 18 à 21 au secrétaire de la Société, qui les conserve dans les dossiers de la Société.

SECTION 6.

Administrateurs nommés à d'autres conseils

23. Le membre du conseil nommé par la Société afin d'exercer des fonctions d'administrateur auprès d'un autre organisme ou entreprise (ci-après la « personne nommée ») est tenu de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, par le Règlement et par le présent Code, ainsi que ceux établis dans le Code d'éthique et de déontologie de tel organisme ou entreprise. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.
24. La personne nommée n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires tels que ceux établis notamment par des mécanismes d'intéressement basés sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de l'entreprise. Toutefois, toute rémunération allouée au président et chef de la direction occupant un poste à temps plein au sein de la Société doit être versée directement au nom de la Société.
25. Sous réserve de ses engagements de confidentialité et de ses devoirs d'honnêteté et de loyauté et généralement des engagements de même nature découlant de la loi et du Code d'éthique de l'organisme ou de l'entreprise au sein duquel la personne nommée exerce des fonctions d'administrateur, cette dernière doit informer la Société de toute question soulevée à l'ordre du jour d'une réunion du conseil d'administration de tel organisme ou entreprise qui pourrait avoir un impact significatif sur le plan financier, sur la réputation ou sur les opérations de la Société. La personne nommée est tenue d'informer la Société de toute question dans un délai raisonnable, et ce, préalablement aux votes des administrateurs.

SECTION 7.

Dispenses

26. Les dispositions du présent Code relatives aux déclarations et aux conflits d'intérêts ne s'appliquent pas :
- a) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel le membre du conseil ne participe ni directement ni indirectement ;
 - b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition ;
 - c) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre le membre du conseil ;
 - d) à la détention de titres émis ou garantis par un organisme ou une entreprise du gouvernement au sens de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01) à des conditions identiques pour tous.

SECTION 8.

Processus disciplinaire

27. Le président du conseil veille à l'application du présent Code, en interprète les dispositions et s'assure du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres du conseil. Le président du conseil a pour mandat :
- a) de donner son avis et de fournir son soutien à la Société et à tout membre du conseil confronté à une situation qu'il estime poser un problème ;
 - b) de traiter toute demande d'information relative au présent Code ;
 - c) de faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations d'irrégularités au présent Code.
28. Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs.
29. Le président du conseil peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos.
30. Le président du conseil préserve l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Il ne peut être contraint de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.
31. Lorsque le président du conseil a des motifs raisonnables de croire qu'un membre du conseil n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent Code, il en informe immédiatement le conseil et l'autorité compétente en lui remettant une copie complète de son dossier.
32. Tout employé ou membre du conseil de la Société peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un membre du conseil auprès de l'autorité compétente.
33. Le dossier de plainte est traité par l'autorité compétente et une sanction, le cas échéant, est imposée à l'administrateur en défaut conformément à ce que prévoit le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

SECTION 9.

Dispositions finales

34. Le présent Code d'éthique et de déontologie entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil d'administration de la Société.

Il n'a aucun effet rétroactif.

ANNEXE I

Extraits de lois et règlement relatifs aux principes d'éthique et aux règles de déontologie applicables aux administrateurs publics

Loi sur la Société des alcools du Québec

{Conflit d'intérêts}

13. Aucun membre du conseil d'administration qui exerce une fonction à plein temps au sein de la Société ne peut, sous peine de déchéance de sa charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si cet intérêt lui échoit par succession ou par donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

{Révélation d'intérêt}

Tout autre membre du conseil d'administration ayant un intérêt dans une entreprise doit, sous peine de déchéance de sa charge, le révéler par écrit au président du conseil et s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'entreprise dans laquelle il a un intérêt.

Code civil du Québec

Art. 321. L'administrateur est considéré comme mandataire de la personne morale. Il doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les obligations que la loi, l'acte constitutif et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés.

Art. 322. L'administrateur doit agir avec prudence et diligence. Il doit aussi agir avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la personne morale.

Art. 323. L'administrateur ne peut confondre les biens de la personne morale avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la personne morale ou l'information qu'il obtient en raison de ses fonctions à moins qu'il ne soit autorisé à le faire par les membres de la personne morale.

Art. 324. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et ses obligations d'administrateur.

Il doit dénoncer à la personne morale tout intérêt qu'il a dans une entreprise ou une association susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre elle, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cette dénonciation d'intérêts est consignée au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu.

Art. 325. Tout administrateur peut, même dans l'exercice de ses fonctions, acquérir, directement ou indirectement, des droits dans les biens qu'il administre ou contracte avec la personne morale.

Il doit signaler aussitôt le fait à la personne morale, en indiquant la nature et la valeur des droits qu'il acquiert, et demander que le fait soit consigné au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu. Il doit, sauf nécessité, s'abstenir de délibérer et de voter sur la question. La présente règle ne s'applique pas, toutefois, aux questions qui concernent la rémunération de l'administrateur ou ses conditions de travail.

Art. 326. Lorsque l'administrateur de la personne morale omet de dénoncer correctement et sans délai une acquisition ou un contrat, le tribunal, à la demande de la personne morale ou d'un membre, peut, entre autres mesures, annuler l'acte ou ordonner à l'administrateur de rendre compte et de remettre à la personne morale le profit réalisé ou l'avantage reçu.

L'action doit être intentée dans l'année qui suit la connaissance de l'acquisition ou du contrat.

Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics

Chapitre II : Principes d'éthique et règles générales de déontologie

4. Les administrateurs publics sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.

Leur contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

5. L'administrateur public est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le présent Règlement, ainsi que ceux établis dans le Code d'éthique et de déontologie qui lui est applicable. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur public qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

6. L'administrateur public est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

7. L'administrateur public doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.

8. Le président du conseil d'administration, le premier dirigeant d'un organisme ou d'une entreprise et les administrateurs publics à temps plein doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

9. L'administrateur public doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.
- Il doit dénoncer à l'organisme ou à l'entreprise dans lequel il est nommé ou désigné tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'organisme ou l'entreprise, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.
- Sous réserve de l'article 6, l'administrateur public nommé ou désigné dans un autre organisme ou entreprise doit faire aussi cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.
10. L'administrateur public à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme ou de l'entreprise dans lequel il est nommé ou désigné. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.
- Tout autre administrateur public qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme ou entreprise dans lequel il est nommé ou désigné doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.
- Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur public de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.
11. L'administrateur public ne doit pas confondre les biens de l'organisme ou de l'entreprise avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit d'un tiers.
12. L'administrateur public ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
- Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.
13. L'administrateur public à plein temps doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement écrit du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.
- Le président du conseil d'administration peut pareillement être autorisé par le secrétaire général du Conseil exécutif. Toutefois, le président du conseil d'administration d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement qui détient cent pour cent des actions d'un autre organisme ou entreprise du gouvernement est l'autorité qui peut donner une telle autorisation au président du conseil d'administration de ce dernier organisme ou entreprise.
14. L'administrateur public ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.
15. L'administrateur public ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
16. L'administrateur public doit, dans l'exercice de ses fonctions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
17. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de l'organisme ou de l'entreprise.
18. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant l'organisme ou l'entreprise pour lequel il a travaillé, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
- Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'organisme ou l'entreprise pour lequel il a agi est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.
- Les administrateurs publics d'un organisme ou d'une entreprise visé au premier alinéa ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à cet alinéa, avec l'administrateur public qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.
19. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs publics de l'organisme ou de l'entreprise.

ANNEXE 2

Attestation

Je, soussigné(e), _____, domicilié(e) et résidant au _____, en la ville de _____, province de Québec, administrateur(trice) à la Société des alcools du Québec, déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société des alcools du Québec adopté par le conseil d'administration le _____ et en comprendre le sens et la portée.

Je, par la présente, me déclare lié(e) envers la Société des alcools du Québec par chacune des dispositions dudit Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société des alcools du Québec tout comme s'il s'agissait d'un engagement contractuel de ma part.

Donné à _____, ce _____^e jour du mois de _____ 200 ____.

Témoin Administrateur(trice)

ANNEXE 3

Avertissement

Le(la) déclarant(e), pour comprendre la portée de ses obligations, devrait se référer au Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec, et en particulier, aux notions d'entreprise et d'intérêt telles qu'elles sont précisées au Code d'éthique et de déontologie.

Déclaration :

Je, _____, (membre du conseil de la Société des alcools du Québec), déclare les intérêts suivants :

1. Au meilleur de ma connaissance, voici la liste des fonctions qu'un membre de ma famille immédiate ou moi-même exerce ou des intérêts qu'un membre de ma famille immédiate ou moi-même détient dans les entreprises suivantes, telle que cette expression est définie au Code d'éthique et de déontologie :

Nature du lien ou de l'intérêt

Entreprise	Fonction	Créancier	Nombre d'actions ou de parts détenues	Autre	Pourcentage des parts détenues

2. Au meilleur de ma connaissance, voici la liste des entreprises, telle que cette expression est définie au Code d'éthique et de déontologie, à l'égard desquelles mon employeur, la personne morale, la société ou autre entreprise, dont un membre de ma famille immédiate ou moi-même est propriétaire, actionnaire, administrateur(trice) ou dirigeant(e), exerce des fonctions et/ou détient des intérêts :

Nature du lien ou de l'intérêt

Entreprise	Fonction	Créancier	Nombre d'actions ou de parts détenues	Autre	Pourcentage des parts détenues

3. Au meilleur de ma connaissance, voici la liste des fonctions que moi-même, mon employeur, la personne morale, la société ou l'entreprise dont un membre de ma famille immédiate ou moi-même est propriétaire, actionnaire, administrateur(trice) ou dirigeant(e) exerce dans les associations suivantes, telle que cette expression est définie au Code d'éthique et de déontologie :

Nature du lien ou de l'intérêt

Association	Fonction	Membre	Objet

Signature Fonction Date

Gestion de la publication :

Alain Bolduc, vice-président aux affaires publiques
et aux communications, adjoint au président
et Michèle Cloutier, directrice des communications externes

Rédaction de la section générale et coordination :

Geneviève Ferron

Rédaction de la section financière :

Équipe de la comptabilité corporative

Coordination photographique :

Richard Bellefleur

Révision :

Monique Thouin

Conception et design graphique :

CG3 inc. | Communications | Graphisme

Photographie :

F2.8 photo

Getty images

Pour obtenir un exemplaire supplémentaire
de ce rapport, s'adresser à :

SAQ

Service à la clientèle

Téléphone : 514 254-2020 ou 1 866 873-2020

Le rapport annuel de la SAQ est produit
par la Vice-présidence aux affaires publiques
et aux communications avec la collaboration
de la Vice-présidence aux finances, de la Vice-présidence
aux services juridiques et du Secrétariat général.

ISSN 0845-44594-5

ISBN 978-2-550-56243-6

Dépôt légal – 2^e trimestre 2009

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination
et dans le seul but d'alléger le texte.



Sources mixtes
Produit issu de forêts bien gérées
et de bois ou fibres recyclés
www.fsc.org Cert no. SMCOC-052
© 1996 Forest Stewardship Council

